

Nanobiotix

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

GRANT THORNTON
29, rue du Pont
CS 20070
92578 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 2.297.184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Nanobiotix

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Nanobiotix,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Nanobiotix relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes généraux et base de présentation des états financiers » de l'annexe des comptes consolidés relative à l'application de la norme IFRS 15.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ **Évaluation de la charge relative aux paiements fondés sur des actions**

Risque identifié	Notre réponse
<p>La note 17 de l'annexe des comptes consolidés « Paiements fondés sur des actions » présente les plans d'options de souscription d'actions, d'options de bons de souscription d'actions, d'actions gratuites ou de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise de Nanobiotix au profit des salariés, dirigeants et membres du conseil de surveillance. Au 31 décembre 2018, les charges de personnel relatives à l'évaluation de ces plans s'élèvent à M€ 1.9. Comme indiqué dans la note 17 de l'annexe des comptes consolidés, le modèle Black & Scholes d'évaluation d'options a été utilisé pour évaluer la juste valeur des plans, à l'exception des BCE 2012-1 dont la juste valeur a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de type Monte-Carlo.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation de ces plans dans les comptes consolidés constitue un point clé de notre audit en raison de sa sensibilité aux hypothèses retenues par la direction et de son caractère significatif. Le risque porte à la fois sur la correcte projection de la valorisation de l'entreprise, sur la correcte application des critères de performance et sur le correct séquençage des coûts dans le temps. Une erreur dans ces hypothèses conduirait à une mauvaise estimation des charges de personnel présentées dans l'état du résultat global.</p>	<p>Nous avons pris connaissance des procès-verbaux des réunions du directoire et des règlements des plans, afin d'identifier les nouveaux plans attribués au cours de l'exercice, ainsi que les conditions attachées à ces plans.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de l'évaluation et des éléments sous-tendant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des instruments. Dans ce cadre, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none">▶ pris connaissance des éléments établis par la direction pour documenter l'atteinte des critères de performance ;▶ pris connaissance des éléments établis par la direction au titre de la projection de valorisation de l'entreprise ;▶ étudié le rapport d'évaluation établi par le prestataire externe spécialisé mandaté par la société relatif aux nouveaux plans de l'exercice ;▶ analysé les principales hypothèses retenues dans le calcul et l'étalement dans le temps des charges de personnel relatives à ces plans au regard des décisions du directoire d'émettre ces plans ;▶ inclus un expert en actuariat dans notre équipe d'audit afin d'analyser l'intégralité des modèles de valorisation, des formules de calcul utilisées et la prise en compte des caractéristiques et modalités de chaque plan dans ces modèles.

■ Evaluation de la facture non parvenue relative aux dépenses engagées pour la réalisation des essais cliniques

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre du développement de ses produits, Nanobiotix réalise des essais cliniques (phase II/III) en collaboration avec des centres de recherche clinique. La note 13.1 « Fournisseurs et comptes rattachés » de l'annexe des comptes consolidés expose la méthode d'estimation des dépenses engagées à ce titre selon l'avancement des études cliniques. A la clôture, une estimation des coûts non facturés, pour chaque étude, est déterminée par la direction sur la base des contrats signés avec les centres de recherche clinique, en tenant compte de la durée du traitement et de la date d'injection de chaque patient, et est enregistrée en facture non parvenue de l'exercice.</p> <p>Le risque porte à la fois sur l'identification de la totalité des essais cliniques en cours à la date de clôture des comptes, sur la réalité des dépenses engagées et sur la correcte estimation des provisions à la fin de l'exercice. Une erreur dans ces éléments conduirait à une mauvaise évaluation du poste « Frais de recherche et de développement » du compte de résultat.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des factures non parvenues relatives aux essais cliniques comme étant un point clé de notre audit compte tenu de l'importance des dépenses de recherche et développement et de leur méthode d'estimation à la clôture de l'exercice faisant appel au jugement de la direction.</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de l'évaluation et des éléments sous-tendant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer le montant des factures non parvenues. Dans ce cadre, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <input checked="" type="checkbox"/> pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place afin d'identifier et d'estimer les coûts à provisionner à la clôture de l'exercice ; ▶ <input checked="" type="checkbox"/> pris connaissance des éléments établis par la direction documentant le coût par patient des essais réalisés ; ▶ <input checked="" type="checkbox"/> examiné les contrats significatifs conclus avec les centres d'essais cliniques ; ▶ <input checked="" type="checkbox"/> testé les contrôles clés mis en place concernant le nombre de patients traités sur la période, la mise à jour du coût moyen par patient à partir des contrats conclus avec les centres d'essais cliniques, et l'apurement de la provision ; ▶ <input checked="" type="checkbox"/> rapproché les états déclaratifs des centres d'essais cliniques faisant état du nombre de patients recrutés et des dates de début de traitement avec le nombre de patient et les dates de traitement prises en compte dans le calcul de la provision.

■ Evaluation de la dette financière relative au prêt accordé par la BEI

Risque identifié	Notre réponse
<p>La note 4.2 « Accord de financement BEI » de l'annexe des comptes consolidés expose que Nanobiotix a perçu en octobre 2018 la première tranche de M€ 16 d'un prêt maximal de M€ 40 accordé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sur cinq ans, sous réserve de l'atteinte de certains critères de performance convenus. Ce premier versement, ainsi que les intérêts capitalisés afférents devront être remboursés en 2023. Nanobiotix s'est aussi engagé à payer des intérêts additionnels sous la forme de redevances indexées sur le chiffre d'affaires annuel consolidé réalisé pendant six ans à compter du 1^{er} janvier 2021. La note 12 « Dettes financières » de l'annexe des comptes consolidés expose la méthode d'évaluation des passifs financiers au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif. Une estimation des flux de remboursement, incluant les redevances, est réalisée par la direction afin d'évaluer le taux d'intérêt effectif (TIE), en prenant en compte la date prévisionnelle d'obtention du</p>	<p>Nos travaux ont notamment consisté à prendre connaissance de la méthode et du calcul de l'évaluation, et des éléments justifiant les hypothèses clés utilisées par la direction pour déterminer le montant des redevances à payer. Dans ce cadre, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ <input checked="" type="checkbox"/> examiné le contrat de prêt et le contrat de redevances signés entre la société et la BEI ; ▶ <input checked="" type="checkbox"/> pris connaissance des éléments établis par la direction et présentés à la BEI documentant la projection du chiffre d'affaires sur laquelle portent les redevances ; ▶ <input checked="" type="checkbox"/> rapproché les hypothèses de chiffre d'affaires retenues dans le calcul de la juste valeur de la dette financière à la clôture avec les éléments présentés à la BEI ; ▶ <input checked="" type="checkbox"/> recalculé le taux d'intérêt effectif et examiné l'amortissement dans le temps de la dette.

marquage CE et la croissance du taux de pénétration du marché.

Le risque porte sur l'estimation des flux futurs de redevance. Une erreur dans l'estimation de ces flux conduirait à une mauvaise évaluation des postes « Dettes financières » du bilan et « Charges financières » du compte de résultat.

Nous avons considéré le traitement comptable et le calcul du TIE comme étant un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif de ce prêt et de la méthode d'estimation du TIE s'appuyant sur des hypothèses de la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Nanobiotix par votre assemblée générale du 14 juin 2017 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 4 mai 2012 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2018, le cabinet GRANT THORNTON était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la septième année (dont six années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé).

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 21 mars 2019

Les Commissaires aux Comptes

GRANT THORNTON

ERNST & YOUNG et Autres

Samuel Clochard

Cédric Garcia

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018	1
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	3
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	4
ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	5
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	6
ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	7
1. Informations relatives à l'entreprise	7
2. Principes généraux et base de présentation des états financiers	8
3. Principes et méthodes de consolidation	10
4. Transactions significatives	14
5. Immobilisations incorporelles	15
6. Immobilisations corporelles	17
7. Immobilisations financières	19
8. Clients, comptes rattachés et autres actifs courants	20
9. Trésorerie et équivalents de trésorerie	22
10. Capital	23
11. Provisions	28
12. Dettes financières	30
13. Fournisseurs, comptes rattachés et autres passifs courants	33
14. Instruments financiers inscrits au bilan et effet sur le résultat	34
15. Produits des activités ordinaires	37
16. Charges opérationnelles	39
17. Paiements fondés sur des actions	42
18. Résultat financier	49
19. Impôt sur les sociétés	49
20. Information sectorielle	50
21. Résultat par action	51
22. Engagements	51
23. Parties liées	52
24. Honoraires des commissaires aux comptes	52
25. Événements postérieurs à la clôture	53

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers d'euros)

	Notes	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017 retraité ⁽¹⁾	Au 1 ^{er} janvier 2017
ACTIF				
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	5	102	136	72
Immobilisations corporelles	6	2 884	2 990	2 433
Autres immobilisations financières	7	558	1 232	1 076
Total des actifs non courants		3 544	4 358	3 581
Actifs courants				
Clients et comptes rattachés	8.1	25	169	5
Autres actifs courants	8.2	6 422	5 727	5 758
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	36 203	47 212	21 058
Total des actifs courants		42 651	53 109	26 821
TOTAL DE L'ACTIF		46 195	57 467	30 403
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES				
Capitaux propres				
Capital	10.1	589	589	479
Primes liées au capital	10.1	122 799	123 782	74 296
Autres éléments du résultat global cumulés		381	514	79
Actions propres		(124)	(27)	(58)
Réserves		(79 057)	(54 793)	(35 517)
Résultat net		(30 345)	(26 143)	(21 881)
Total des capitaux propres		14 243	43 922	17 398
Passifs non courants				
Provisions - part non courante	11.2	337	233	175
Dettes financières - part non courante	12	20 021	3 747	4 344
Total des passifs non courants		20 358	3 981	4 519
Passifs courants				
Provisions - part courante	11.1	55	105	249
Dettes financières - part courante	12	500	770	1 084
Fournisseurs et comptes rattachés	13.1	6 509	5 144	4 374
Autres passifs courants	13.2	4 533	3 546	2 778
Total des passifs courants		11 597	9 564	8 485
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		46 195	57 467	30 403

⁽¹⁾ Les reclassements effectués comparativement aux chiffres publiés dans le rapport financier annuel 2017 sont expliqués dans le paragraphe 3.3.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers d'euros)

	Note s	Exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017 retraité ⁽¹⁾
Chiffre d'affaires et autres produits			
Chiffre d'affaires	15	116	252
Autres produits de l'activité	15	3 363	3 470
Total des produits d'exploitation		3 479	3 722
Frais de recherche et de développement	16.1	(20 893)	(17 733)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	16.2	(12 653)	(11 255)
Total des charges opérationnelles		(33 546)	(28 989)
Résultat opérationnel		(30 067)	(25 267)
Produits financiers	18	1 172	55
Charges financières	18	(1 449)	(931)
Résultat financier		(277)	(876)
Impôt sur les sociétés	19	-	-
Résultat net		(30 345)	(26 143)
Résultat de base par action (en euros)	21	(1,55)	(1,50)
Résultat dilué par action (en euros)	21	(1,55)	(1,50)

⁽¹⁾ Les reclassements effectués comparativement aux chiffres publiés dans le rapport financier annuel 2017 sont expliqués dans le paragraphe 3.3.

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2018	2017 Retraité ⁽¹⁾
Résultat net	(30 345)	(26 143)
Écarts actuariels sur engagements de retraite (IAS 19)	(48)	(10)
Impact fiscal	-	-
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	(48)	(10)
Écarts de conversion	(85)	446
Impact fiscal	-	-
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net	(85)	446
Résultat global	(30 478)	(25 708)

⁽¹⁾ Les reclassements effectués comparativement aux chiffres publiés dans le rapport financier annuel 2017 sont expliqués dans le paragraphe 3.3.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

	Notes	Capital social		Primes liées au capital	Autres éléments du résultat global cumulés	Actions propres	Réserves	Résultat	Total des capitaux propres
		Nombres d'actions	Montant						
Au 31 décembre 2016		15 965 272	479	74 296	79	(58)	(35 517)	(21 881)	17 398
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(26 143)	(26 143)
Écarts de conversion		-	-	-	446	-	-	-	446
Écarts actuariels (IAS 19)	11.2	-	-	-	(10)	-	-	-	(10)
Résultat global		-	-	-	435	-	-	(26 143)	(25 708)
Affectation du résultat d'exercices antérieurs		-	-	-	-	-	(21 881)	21 881	-
Augmentation de capital	10.1	3 538 316	106	48 623	-	-	-	-	48 729
Souscription de BSPCE et BSA	10.3	129 785	4	863	-	-	-	-	867
Paiements fondés sur des actions	17	-	-	-	-	-	2 605	-	2 605
Actions propres		-	-	-	-	31	-	-	31
Au 31 décembre 2017 retraité⁽¹⁾		19 633 373	589	123 782	514	(27)	(54 793)	(26 143)	43 922
Résultat net		-	-	-	-	-	-	(30 345)	(30 345)
Écarts de conversion		-	-	-	(85)	-	-	-	(85)
Écarts actuariels (IAS 19)	11.2	-	-	-	(48)	-	-	-	(48)
Résultat global		-	-	-	(133)	-	-	(30 345)	(30 478)
Affectation du résultat d'exercices antérieurs		-	-	-	-	-	(26 143)	26 143	-
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-	-
Souscription de BSPCE et BSA	10.3	-	-	47	-	-	12	-	59
Paiements fondés sur des actions	17	-	-	-	-	-	1 867	-	1 867
Actions propres		-	-	-	-	(97)	-	-	(97)
Frais d'introduction au Nasdaq	10.1	-	-	(1 030)	-	-	-	-	(1 030)
Au 31 décembre 2018		19 633 373	589	122 799	381	(124)	(79 057)	(30 345)	14 243

⁽¹⁾ Les reclassements effectués comparativement aux chiffres publiés dans le rapport financier annuel 2017 sont expliqués dans le paragraphe 3.3.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2018	2017 retraité ⁽¹⁾
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles			
Résultat net		(30 345)	(26 143)
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie			
Dotation aux amortissements	16.4	619	489
Provisions		5	33
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	17	1 867	2 605
Coût de l'endettement financier net	18	292	135
Perte sur cession		-	322
Effet de l'actualisation des passifs financiers et coût amorti		535	(84)
Autres charges sans incidence sur la trésorerie		(36)	-
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles avant impôt et variation du besoin en fonds de roulement		(27 063)	(22 643)
(Augmentation)/Diminution des clients et comptes rattachés	8.1	144	(164)
(Augmentation)/Diminution des autres créances	8.2	(698)	6
Augmentation des fournisseurs et comptes rattachés	13.1	633	786
Augmentation des autres passifs courants	13.2	999	1 195
Variation des provisions courantes pour litiges		-	(129)
Variation du besoin en fonds de roulement		1 078	1 694
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles		(25 985)	(20 949)
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	5	(90)	(98)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	6	(416)	(1 339)
(Augmentation) / diminution des immobilisations financières	7	577	(126)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement		(71)	(1 563)
Flux de trésorerie lié aux activités de financement			
Augmentation de capital		-	53 140
Souscription de BSA	10.1	59	57
Frais de transaction	10.1	(279)	(3 601)
Souscription d'Emprunt	12	16 000	-
Diminution des avances conditionnées	12	(500)	(188)
Remboursement emprunt bancaire	12	(427)	(842)
Intérêts financiers	12	(3)	(17)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement		14 850	48 549
Incidence des variations des cours des devises		54	117
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie		(11 009)	26 154
Trésorerie à l'ouverture		47 212	21 058
Trésorerie à la clôture	9	36 203	47 212

(1) Les reclassements effectués comparativement aux chiffres publiés dans le rapport financier annuel 2017 sont expliqués dans le paragraphe 3.3.

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR L'EXERCICE

CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Présentation de la Société

Nanobiotix, spin-off de l'Université de Buffalo, SUNY, Etats-Unis, a été créée en 2003. Le siège social de Nanobiotix S.A. (ainsi que ses trois filiales aux États-Unis, en Allemagne et en Espagne, collectivement dénommées la « Société ») se situe à Paris, en France.

Nanobiotix est une société pionnière et leader en nanomédecine, développant de nouvelles approches pour améliorer radicalement les bénéfices pour les patients, et amener la nanophysique au cœur de la cellule.

La philosophie de Nanobiotix est de faire appel à la physique pour élaborer et proposer des solutions inédites, efficaces et généralisables pour répondre à des besoins médicaux importants et non satisfaits.

Le premier produit de sa catégorie, NBTXR3, dont Nanobiotix est propriétaire de la technologie, a pour objectif l'expansion des bénéfices de la radiothérapie à des millions de patients atteints de cancers. En outre, le programme d'Immuno-Oncologie de Nanobiotix pourrait apporter une nouvelle dimension aux immunothérapies en oncologie.

La Société mène actuellement en partenariat sept essais cliniques à l'échelle mondiale pour évaluer NBTXR3 activé par radiothérapie comme traitement potentiel, seul ou en association avec d'autres agents, dans dix indications différentes de tumeurs cancéreuses.

En janvier 2019, Nanobiotix et l'University of Texas MD Anderson Cancer Center, centre de renommé mondiale axé sur la recherche, l'éducation, la prévention et les soins aux patients atteint du cancer, ont signé un partenariat d'envergure pour le développement de NBTXR3 dans différentes indications cliniques présentant des besoins médicaux importants. Ce partenariat devrait permettre de lancer neuf nouveaux essais cliniques de phase I/II – impliquant environ 340 patients.

Nanobiotix S.A. est entrée en bourse en octobre 2012. La Société est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, code mnémorique Euronext : NANO.

Faits marquants de l'exercice 2018

Accord de financement avec la BEI

Nanobiotix a annoncé en juillet 2018, le lancement d'un partenariat financier non-dilutif avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) afin de dynamiser ses activités de recherche, de développement et d'innovation. L'accord permettra à la Société d'emprunter jusqu'à 40 M€ sur les cinq prochaines années sous réserve de l'atteinte d'un ensemble de critères de performance convenus.

En octobre 2018, Nanobiotix a reçu le premier versement d'un montant de 16 M€.

Les principaux termes du contrat sont décrits en note 4.2.

Label Tech 40 d'Euronext

Nanobiotix a été sélectionnée pour intégrer le label Tech 40 d'Euronext. Ce label regroupe les PME les plus performantes dans le secteur du Tech cotées sur les marchés d'Euronext. Le choix des 40 entreprises labellisées est réalisé tous les ans par un comité d'experts européens sur la base des critères de performances économique, financière et boursière.

2. PRINCIPES GENERAUX ET BASE DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Principes généraux

Les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, qui ont été préparés sous la supervision de la direction, ont été approuvés par le directoire de la Société le 15 mars 2019, et examinés par le conseil de surveillance de la Société le 15 mars 2019.

Sauf indication contraire, tous les montants figurant dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Des données chiffrées ayant été arrondies, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas être la somme exacte des chiffres qui les précèdent.

Les états financiers consolidés sont préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs financiers, qui sont évalués à leur juste valeur.

Leur préparation selon les principes des normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations qui y sont présentés. Voir note 3.2 pour de plus amples informations.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation. L'hypothèse de la continuité d'exploitation a été retenue par le directoire, car la situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits développés qui implique ainsi une phase de recherche et de développement durant plusieurs années. En outre, compte tenu d'une trésorerie et équivalents de trésorerie de 36 203 K€ au 31 décembre 2018, contre 47 212 K€ au 31 décembre 2017, la Société considère disposer de suffisamment de disponibilités pour assurer sa continuité d'exploitation pendant au moins 12 mois suivant la publication des états financiers consolidés.

Base de présentation

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel que publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et approuvé par l'Union européenne à la date de préparation de ces états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les normes IFRS, les normes IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002>.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont identiques à ceux utilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, sauf indication contraire ci-après.

Les états financiers consolidés incluent l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2017, tel que requis par les normes IFRS, suite à l'application rétrospective d'IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients ».

Adoption des nouvelles normes et interprétations et des amendements aux normes

La Société a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Amendement à IAS 12 « *Impôt sur le résultat – comptabilisation d'actif d'impôt différé au titre des pertes latentes* ». L'application de cet amendement n'a pas d'impact sur les états financiers de la Société.
- Amendement IFRS 2 « *Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* ». L'application de cette norme n'a pas d'impact sur les états financiers de la Société.

- IFRIC 22 « *Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée* ». Le groupe n'a pas de paiements ou encaissements multiples. L'application de cette norme n'a pas d'impact sur les états financiers de la Société.
- IFRS 15 – « *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* » et clarifications relatives à IFRS 15.

À compter du 1^{er} janvier 2018, la Société applique IFRS 15 – « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients », qui remplace les normes IAS 18 – « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 – « Contrats de construction ». IFRS 15 établit un cadre exhaustif pour déterminer si des produits des activités ordinaires sont à comptabiliser, pour quel montant et à quel rythme. Le principe fondamental de la norme IFRS 15 est la comptabilisation des produits lorsque ou à mesure qu'une société transfère le contrôle de biens ou de services promis à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que la société s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. IFRS 15 définit un modèle unique en cinq étapes fondé sur des principes, qui doit être appliqué à tous les contrats conclus avec des clients de la Société (voir note 4 des présents états financiers pour plus de détails sur les contrats significatifs en cours).

Au 1^{er} janvier 2018, la Société a opté pour la méthode de transition rétrospective complète, permettant l'application d'IFRS 15 à l'ensemble des périodes comparatives présentées.

Sur les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, l'application de la norme IFRS 15 n'a aucun impact sur les états financiers consolidés de la Société (voir note 15 des présents états financiers pour plus de détails sur les produits des activités ordinaires enregistrés par la Société sur les exercices 2018 et 2017).

- IFRS 9 – « *Instruments financiers* ».

A compter du 1^{er} janvier 2018, la Société applique IFRS 9, qui remplace la norme actuelle IAS 39 – « *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* » pour la présentation, la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers. L'application d'IFRS 9 n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés de la Société, à l'exception des dénominations des différentes catégories d'actifs et passifs financiers (voir note 14 – « Instruments financiers inscrits au bilan et impact sur le résultat »).

La Société a décidé de ne pas adopter par anticipation les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements dont l'application n'était pas obligatoire pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- IFRIC 23 « *Incertitudes relatives aux traitements fiscaux* ». Aucun impact n'est attendu suite à l'application de cette norme.
- IFRS 16 – « *Contrats de location* », qui remplacera la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC et SIC associées. Elle est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette norme, en supprimant la distinction entre contrat de location simple et contrat de location financement pour le preneur, requiert la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location. Cette comptabilisation consistera en la constatation d'un droit d'utilisation de l'actif, en contrepartie d'une dette locative correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location.

Nanobiotix a finalisé l'analyse préliminaire des impacts potentiels liés à l'application de la norme IFRS 16. A la date des présents états financiers, la Société a :

- Préparé une revue de tous les contrats en application d'IFRS 16 ;
- choisi d'appliquer les exemptions pour les actifs de faible valeur et les locations de courte durée ;
- déterminé la durée raisonnablement certaine de location de ses contrats qui correspond à la période non résiliable de chaque contrat sauf si la Société est raisonnablement certaine d'exercer les options de renouvellement ou de résiliation prévues contractuellement.
- fait usage de la « *practical expedient* » en excluant les contrats dont la durée résiduelle est inférieure à un (1) an à compter de la date de transition.

Les contrats de location immobilière représentent les principaux engagements de la Société et constitueront la quasi-totalité des contrats retraités. Il s'agit essentiellement des locaux loués à usage professionnel, et à la marge, des locations de véhicules.

Le taux d'actualisation correspond au taux marginal d'emprunt qui serait obtenu pour un prêt d'une durée équivalente à celle des contrats de location en cours à la date de la transition. Dans les contrats à venir et en l'absence de définition d'un taux implicite, cette même méthode de détermination du taux d'actualisation sera appliquée.

La Société appliquera la norme au 1^{er} janvier 2019 selon la méthode rétrospective modifiée. En conséquence, au 1^{er} janvier 2019, Nanobiotix comptabilisera à l'actif un droit d'utilisation pour le montant de la dette initiale et une dette locative correspondant à la valeur actualisée des loyers à payer sur la durée raisonnablement certaine de location restante au 1^{er} janvier 2019. Les capitaux propres du groupe ne seront pas impactés du fait de la transition à IFRS 16. L'application de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019 n'aura pas d'impact sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société.

Le montant de la valeur actuelle des paiements minimaux futurs dus au titre des contrats de location simple, en application d'IAS 17, ci-dessus fourni dans la note 22, représente la borne supérieure de la dette desdits contrats retraités selon IFRS 16, à l'exception des potentiels renouvellements inclus dans les contrats existants.

3. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

3.1. Principes de consolidation

Méthode comptable

Conformément à IFRS 10 – « États financiers consolidés », une entité est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par la Société. Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant de la détention de plus de 50 % des droits de vote de chaque filiale. En conséquence, chacune des filiales est consolidée par intégration globale à compter de la date à laquelle la Société en acquiert le contrôle. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé par la Société.

Tous les soldes, transactions intragroupes, les profits et les pertes latentes découlant de transactions intragroupes, ainsi que tous les dividendes intragroupes sont intégralement éliminés.

Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de la Société.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie de reporting et la monnaie fonctionnelle de la société mère, Nanobiotix S.A. Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan ; les éléments du compte de résultat, de l'état du résultat global et du tableau des flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période présentée, sauf lorsque cette méthode ne peut être appliquée du fait d'importantes fluctuations des taux de change au cours de la période concernée. Le cours de clôture et le cours moyen dollar-euro en 2018 utilisé dans les états financiers consolidés pour convertir les états financiers de la filiale américaine ont été de respectivement 1,1450 \$ et 1,1815 \$, contre 1,1993 \$ et 1,1297 \$ en 2017 (source : *Banque de France*). Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écarts de conversion cumulés dans les autres éléments du résultat global.

Entités consolidées

Au 31 décembre 2018 et 2017, la Société détient trois filiales à 100 %. Nanobiotix Corp., créée en septembre 2014 et située dans l'État du Delaware aux États-Unis ; Nanobiotix Germany GmbH, créée en octobre 2017 et située en Allemagne ; et Nanobiotix Spain S.L.U., créée en décembre 2017 et située en Espagne. Ainsi, les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 intègrent les comptes de chacune de ces trois filiales.

3.2. Jugement, estimations et hypothèses

L'établissement des états financiers consolidés selon les principes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants et les informations fournies dans les états financiers.

Les estimations et les jugements utilisés par la direction sont fondés sur des informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Ces estimations peuvent être revues lorsque les circonstances sous-jacentes évoluent. Les résultats réels peuvent s'avérer sensiblement différents de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes et le cas échéant, une analyse de sensibilité peut être mise en œuvre si elle présente un caractère significatif. Les principaux postes concernés sont relatifs aux paiements fondés sur des actions, aux actifs d'impôts différés, aux provisions au titre des essais cliniques, à la constatation du chiffre d'affaires ainsi qu'à la juste valeur des actifs financiers.

Évaluation des paiements fondés sur des actions

La Société évalue la juste valeur des options de souscription d'actions (« OSA »), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »), des Attributions Gratuites d'Actions (« AGA ») et des bons de souscription d'actions (« BSA ») octroyés aux employés, aux membres du conseil de surveillance et aux consultants sur la base de modèles actuariels. Ces modèles requièrent l'utilisation par la Société de certaines hypothèses de calcul liées aux critères des attributions (tels que les conditions d'acquisition) et aux données de marché (telles que la volatilité attendue du titre) (voir note 17).

Actifs d'impôts différés

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporaires entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers. Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables en arrière ou en avant. Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés (voir note 19).

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que les bénéfices futurs seront suffisants pour absorber les pertes reportables en arrière ou en avant. Compte tenu de son stade de développement, qui ne permet pas d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, la Société n'a pas comptabilisé dans son bilan d'actifs nets d'impôts différés.

Provisions au titre des essais cliniques

Les charges relatives aux essais cliniques encourues sur l'exercice mais qui n'ont pas encore été facturées à la date de la clôture sont estimées pour chaque étude et une provision correspondante est constituée. Voir note 13.1 pour des informations sur les provisions au titre des essais cliniques au 31 décembre 2018.

Reconnaissance du revenu

L'évaluation des revenus à reconnaître et la détermination de la fréquence de reconnaissance de ces revenus nécessitent de la part de la Société d'exercer son jugement concernant le contrat conclu avec PharmaEngine, principalement dans le but d'identifier les obligations de performance de la Société et de définir le calendrier de réalisation des services de support fournis à PharmaEngine.

(Voir note 15 pour de plus amples informations sur les méthodes comptables appliquées par la Société à ses sources de revenu supplémentaires).

Juste valeur des instruments financiers

L'évaluation à la juste valeur du prêt accordé par la BEI nécessite que la Société estime les montants de redevances qui seront à verser sur la base de son chiffre d'affaires consolidé en rémunération de l'octroi du prêt. La Société réalise des projections de chiffre d'affaires sur la période concernée par ces redevances en prenant en compte des hypothèses opérationnelles telles que les dates de mise sur le marché, les prix, et la croissance des taux de pénétration dans chaque marché.

Voir notes 4 et 12 pour plus de détails sur cet emprunt et sur les méthodes comptables appliquées.

3.3. Reclassements effectués dans les états financiers de la période comparative 2017

Pour améliorer la présentation des états financiers, la Société a procédé aux reclassements de quelques postes de l'état consolidé de la situation financière, du compte de résultat consolidé et de l'état des flux de trésorerie consolidés. Par conséquent, ces reclassements ont également été reflétés sur la période comparative présentée et ont les impacts de présentation suivants sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Reclassements effectués sur l'état consolidé de la situation financière 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2017 publié	Reclassement	Au 31 décembre 2017 retraité
Autres éléments du résultat global cumulés	-	514	514
Réserves	(54 279)	(514)	(54 793)
Total capitaux propres	(43 922)	-	(43 922)
Dettes financières – part non-courante	3 960	(213)	3 747
Total passifs non courants	4 193	(213)	3 981
Dettes fiscales et sociales	2 859	(2 859)	-
Autres dettes	474	(474)	-
Autres passifs courants	-	3 546	3 546
Total passifs courants	9 351	213	9 564
Total Passif et capitaux propres	57 467	-	57 467

Reclassements effectués sur le compte de résultat consolidé 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	2017 publié	Reclassement	2017 Retraité
Frais de recherches et développement	(16 337)	(1 397)	(17 733)
Frais généraux et commerciaux	(9 709)	(1 546)	(11 255)
Charges liées aux paiements en actions	(2 605)	2 605	-
Autres charges opérationnelles	(338)	338	-
Total des charges opérationnelles	(28 989)	-	(28 989)
Produits de trésorerie et d'équivalents	33	(33)	-
Autres produits financiers	22	(22)	-
Produits financiers	-	55	55
Autres charges financières	(823)	823	-
Coût de l'endettement financier brut	(108)	108	-
Charges financières	-	(931)	(931)
Résultat financier	(876)	-	(876)

Reclassements effectués sur l'état des flux de trésorerie consolidés 2017

	2017	Reclassements 2017		2017
	publié	Présentation	Eléments sans impacts sur la trésorerie	retraité
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Résultat net	(26 143)	-	-	(26 143)
Elimination des amortissements et provisions	404	(404)	-	-
<i>Dotations aux amortissements</i>	-	489	-	489
<i>Provisions</i>	-	(85)	119	33
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	2 605	-	-	2 605
Coût de l'endettement financier net	108	-	27	135
Perte sur cession	322	-	-	322
Effet de l'actualisation des passifs financiers et coût amorti	-	-	(84)	(84)
Flux de trésorerie lié aux activités opérationnelles avant impôt et variation du besoin en fonds de roulement	(22 704)	-	62	(22 643)
(Augmentation)/Diminution des clients et comptes rattachés	(164)	-	-	(164)
(Augmentation)/Diminution des autres créances	(124)	99	31	6
Augmentation des fournisseurs et comptes rattachés	786	-	-	786
Augmentation des autres passifs courants	1 173	46	(24)	1 195
<i>Variation des provisions courantes pour litiges</i>	-	-	(129)	(129)
Variation du besoin en fonds de roulement	1 671	145	(122)	1 694
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles	(21 033)	145	(60)	(20 949)
Investissements de l'exercice	(1 464)	1 464	-	-
<i>Acquisitions d'immobilisations incorporelles</i>	-	(98)	-	(98)
<i>Acquisitions d'immobilisations corporelles</i>	-	(1 339)	-	(1 339)
(Augmentation) / diminution des immobilisations financières	-	(126)	-	(126)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(1 464)	(99)	-	(1 564)
Augmentation de capital	53 140	-	-	53 140
Souscription de BSA	57	-	-	57
Frais de transaction	(3 601)	-	-	(3 601)
Diminution des avances conditionnées	(143)	(45)	-	(188)
Remboursement emprunt bancaire	(840)	(2)	-	(842)
Opération sur actions propres - contrat de liquidité	31	-	(31)	-
Intérêts financiers	(108)	-	91	(17)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	48 534	(46)	60	48 549
Incidence des variations des cours des devises	117	-	-	117
Augmentation/(Diminution) de la trésorerie	26 154	-	-	26 154

4. TRANSACTIONS SIGNIFICATIVES

4.1. Contrat PharmaEngine

En août 2012, la Société a conclu un contrat de licence et de partenariat exclusif avec PharmaEngine, une société biopharmaceutique spécialisée dans le développement de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer en Asie. D'après les termes du contrat (amendé en 2014), PharmaEngine a le droit exclusif de poursuivre le développement du NBTXR3 dans le but d'obtenir une autorisation réglementaire de commercialisation, d'exploiter les données issues des activités de développement de la Société et de commercialiser le NBTXR3 dans différents pays de la région Asie-Pacifique. Selon ce contrat, PharmaEngine est chargé du développement (recherche clinique et non clinique) et de la commercialisation du NBTXR3 dans le territoire défini par le contrat et doit effectuer des paiements d'étape de développement et d'étapes commerciales minimums à la Société.

Les principales stipulations du contrat de licence et de partenariat comprennent :

- Une licence perpétuelle exclusive, avec le droit de concéder des sous-licences sur la technologie de la Société afin d'exploiter ou de faire exploiter le NBTXR3 et d'utiliser la marque commerciale de la Société dans le cadre de l'exploitation du NBTXR3 sur le territoire contractuel (l'exploitation comprenant, entre autres, le développement, l'obtention et le maintien de l'autorisation réglementaire, la commercialisation, la distribution, la promotion et le marketing) ;
- L'engagement de la Société de fournir à PharmaEngine le savoir-faire nécessaire et utile pour développer et commercialiser le NBTXR3 sur le territoire contractuel, le savoir-faire désignant tous les résultats des études réalisées ainsi que les données d'essais précliniques, cliniques et non cliniques en donnant à PharmaEngine un accès à une plate-forme électronique de données ; et
- L'engagement de la Société de fournir ou faire fournir à PharmaEngine toutes les quantités de NBTXR3 requises et utilisées par PharmaEngine aux fins des essais cliniques et de la commercialisation ultérieure si et une fois que les autorisations réglementaires sont obtenues.

En contrepartie, PharmaEngine s'engage à mettre en place des moyens commerciaux raisonnables pour développer le NBTXR3 sur le territoire contractuel aux frais de PharmaEngine.

Dans le cadre du contrat de licence et de partenariat, la Société a reçu et/ou a le droit de recevoir :

- Un paiement initial de 1 M\$ à la signature du contrat, intégralement reçu en 2012 ;
- Des paiements d'étapes déterminées au titre du développement, notamment les étapes clés de développement du produit, le dépôt de la première demande d'autorisation réglementaire et l'obtention de la première autorisation réglementaire de mise sur le marché dans le territoire contractuel ;
- Des paiements d'étapes commerciales en fonction de seuils de vente déterminés ;
- Des redevances pouvant être supérieures à 10 % basées sur les ventes nettes de produits dans la région Asie-Pacifique ; et
- Des paiements pour l'approvisionnement en NBTXR3.

Les paiements d'étape potentiels au titre du développement et de la commercialisation du NBTXR3 totalisent jusqu'à 56 M\$.

La Société et PharmaEngine ont modifié le contrat en octobre 2014, PharmaEngine acceptant :

- De participer dans la région Asie-Pacifique à l'essai clinique pivot mondial du NBTXR3 pour le traitement du sarcome des tissus mous lancé par la Société, chaque partie s'engageant à partager les résultats des essais cliniques afin d'augmenter la population testée ; et
- De payer la première étape du développement (1 M\$, reçus par la Société en 2014) et de partager les frais externes encourus par la Société et liés à l'organisation de l'essai clinique via la refacturation de ces coûts par la Société proportionnellement à sa participation au recrutement de patients pour l'essai clinique.

Voir note 15 pour de plus amples informations sur la méthode comptable appliquée par la Société au contrat de licence et de partenariat.

4.2. Accord de financement BEI

Le 26 juillet 2018, la Société a conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), opérateur du plan Juncker, visant à relancer l'investissement en Europe, un accord de financement non dilutif pour un montant maximum de 40 millions d'euros afin de dynamiser ses activités de recherche, de développement et d'innovation liées au NBTXR3 dans diverses indications thérapeutiques, notamment dans l'indication des cancers tête et cou, jusqu'à sa commercialisation au sein du marché européen.

L'accord financier permettra à la Société d'emprunter jusqu'à 40 M€ sur les cinq prochaines années sous réserve de l'atteinte d'un ensemble de critères de performance convenus. Cet accord est divisé en trois tranches :

- une première tranche d'un montant de 16 millions d'euros, reçue en octobre 2018, soumise à un taux d'intérêt fixe de 6% et qui devra être remboursée en une seule fois à maturité, soit en octobre 2023;
- une deuxième tranche d'un montant de 14 millions d'euros, reçue en mars 2019, soumise à un taux d'intérêt fixe de 5% et dont le remboursement se fera semestriellement à terme échu après une période de franchise de deux ans; et
- une dernière tranche d'un montant de 10 millions d'euros soumise à un taux d'intérêt fixe de 4% et dont le remboursement sur cinq ans débutera un an après son obtention et semestriellement.

Dans le cadre de ce financement, la Société a également signé avec la BEI un accord de redevances aux termes duquel la Société s'est engagée à verser chaque année à la BEI une rémunération additionnelle annuelle, indexée sur le chiffre d'affaires annuel consolidé réalisé par la Société, et ce pendant six ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Méthodes comptables

Conformément à IAS 38 – « *Immobilisations incorporelles* », les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle ils sont engagés. Selon IAS 38 – « *Immobilisations incorporelles* », les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- a) Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement de l'immobilisation incorporelle,
- b) Intention de la Société d'achever le projet de développement de l'immobilisation incorporelle ainsi que de l'exploiter et de le commercialiser,
- c) Capacité à exploiter et commercialiser l'immobilisation incorporelle,
- d) Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- e) Disponibilité des ressources de nature technique, financière et autre appropriées afin d'achever le projet de développement de l'immobilisation incorporelle, et
- f) Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables au projet de développement de l'immobilisation incorporelle.

La Société estime qu'en raison des risques et des incertitudes liées à l'obtention des autorisations réglementaires de commercialisation de ses produits candidats, la faisabilité technique des projets en développement ne sera établie qu'une fois obtenues les autorisations réglementaires pour la commercialisation des produits. En conséquence, en application d'IAS 38, la Société a comptabilisé en charges l'ensemble de ses frais de recherche et de développement engagés en 2018 et durant les périodes précédentes.

Brevets

Les coûts relatifs aux dépôts de brevets, engagés par la Société jusqu'à l'obtention de ces derniers, sont comptabilisés en charges, en cohérence avec la position retenue pour la comptabilisation des frais de recherche et de développement. Une fois les brevets obtenus auprès des autorités compétentes, le coût des brevets associé est amorti selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans. La durée d'utilité des brevets est réévaluée chaque année, conformément à IAS 36.

Logiciels

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels sous licence. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie de la licence.

Valeur recouvrable des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'elles peuvent être dépréciées. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable d'une immobilisation incorporelle et sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à (i) sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à (ii) sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. Une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif afin de ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable de l'actif.

Analyse des immobilisations incorporelles

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2017	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31 décembre 2018
Brevets	65	-	-	-	65
Logiciels	202	90	-	-	293
Autres immobilisations incorporelles	35	-	-	(35)	-
Valeur brute des immobilisations incorporelles	302	90	-	(35)	358
Brevets	(65)	-	-	-	(65)
Logiciels	(101)	(90)	-	-	(191)
Amortissements cumulés des immobilisations incorporelles⁽¹⁾	(166)	(90)	-	-	(256)
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	136	-	-	(35)	102

⁽¹⁾ Les charges de l'exercice sont détaillées dans la note 16.4, Amortissements et provisions.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2016	Augmentations	Diminutions	Transferts	Au 31 décembre 2017
Brevets	65	-	-	-	65
Logiciels	71	63	-	68	202
Autres immobilisations incorporelles	68	35	-	(68)	35
Valeur brute des immobilisations incorporelles	204	98	-	-	302
Brevets	(65)	-	-	-	(65)
Logiciels	(67)	(35)	-	-	(101)
Amortissements cumulés des immobilisations incorporelles⁽¹⁾	(132)	(35)	-	-	(166)
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles	72	63	-	-	136

⁽¹⁾ Les charges de l'exercice sont détaillées dans la note 16.4, Amortissements et provisions.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée en application d'IAS 36 - « Dépréciation d'actifs » durant la période présentée.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Méthodes comptables

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs nécessaires pour amener un actif à son état de fonctionnement en vue de son utilisation prévue par la direction de la Société sont immobilisés. Les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie estimée des biens.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Installations générales, agencements, aménagements, constructions : 5 à 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique, mobilier : 1 à 10 ans

Valeur recouvrable des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ayant une durée de vie déterminée sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'elles peuvent être dépréciées. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à (i) sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à (ii) sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Analyse des immobilisations corporelles

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre			Transferts	Ecart de conversion	Au 31 décembre 2018
	2017	Augmentations	Diminutions			
Agencements et installations	2 166	135	-	179		2 480
Matériels techniques	1 868	57	-	-	-	1 925
Matériel de bureau et informatique	616	206	(1)	6	1	828
Matériel de transport	32	-	-	-	1	33
Immobilisations en cours	163	16	-	(179)	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations	-	2	-	-	-	2
Valeur brute des immobilisations corporelles	4 845	416	(1)	6	2	5 268
Agencements et installations	(527)	(223)	-	-	-	(750)
Matériels techniques	(953)	(170)	-	-	-	(1 123)
Matériel de bureau et informatique	(358)	(125)	-	-	-	(483)
Matériel de transport	(16)	(12)	1	-	(1)	(28)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés des immobilisations corporelles⁽¹⁾	(1 854)	(529)	1	-	(1)	(2 384)
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	2 990	(113)	-	6	1	2 884

⁽¹⁾ Les charges de l'exercice sont détaillées dans la note 16.4, Amortissements et provisions.

Au cours de l'exercice 2018, la société a engendré des dépenses en matériel informatique pour répondre à l'augmentation de son effectif et poursuivi l'aménagement de ses locaux, afin de soutenir son développement actuel et à venir.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre			Ecart de conversion	Au 31 décembre 2017
	2016	Augmentations	Diminutions		
Agencements et installations	1 222	957	(12)	-	2 166
Matériels techniques	2 243	50	(425)	-	1 868
Matériel de bureau et informatique	451	169	(4)	(1)	616
Matériel de transport	36	-	-	(4)	32
Immobilisations en cours	-	163	-	-	163
Valeur brute des immobilisations corporelles	3 952	1 339	(441)	(5)	4 845
Agencements et installations	(387)	(144)	3	-	(527)
Matériels techniques	(858)	(209)	114	-	(953)
Matériel de bureau et informatique	(269)	(90)	2	-	(358)
Matériel de transport	(6)	(11)	-	1	(16)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés des immobilisations corporelles⁽¹⁾	(1 520)	(455)	119	1	(1 854)
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles	2 432	884	(322)	(4)	2 990

⁽¹⁾ Les charges de l'exercice sont détaillées dans la note 16.4, Amortissements et provisions.

En 2017, la Société a acquis des équipements de laboratoire pour un montant de 50 K€ afin de poursuivre ses programmes de développement. La société a aussi continué l'aménagement de ses locaux pour 957 K€ afin de soutenir son développement actuel et futur, incluant 500 K€ d'équipement et d'aménagements pour le nouveau site de production. De plus la Société a acquis pour 169 K€ de mobilier et de matériel informatique principalement constitués de 106 K€ de matériel informatique. Les immobilisations corporelles en cours comprennent des équipements en cours de constructions au sein du site de production de la société situé à Villejuif. Les écarts de conversion sur le mobilier et le matériel informatique sont liés aux écarts de change sur les immobilisations corporelles de la filiale américaine.

7. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Méthodes comptables

Les immobilisations financières sont comptabilisées et évaluées conformément à la norme IFRS 9 – « *Instruments financiers* », applicable obligatoirement à compter du 1^{er} janvier 2018, qui remplace la norme IAS 39 - « *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* ».

Dans le cadre de la norme IFRS 9 – Instruments financiers, les actifs financiers sont classés en deux catégories en fonction de leur nature et des intentions du management :

- Actifs financiers à juste valeur par le compte de résultat et
- Actifs financiers au coût amorti

Tous les achats et ventes d'actifs financiers réalisés dans des conditions normales de marché sont comptabilisées à leur date de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Cette catégorie inclut les titres négociables ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie. Ils correspondent aux actifs financiers détenus à des fins de transaction, *i.e.* acquis par la Société afin d'être vendu à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur afférentes sont reconnues en compte de résultat consolidé en tant que produit ou charge financière, selon le cas applicable.

Actifs financiers au coût amorti

Cette catégorie inclut les autres actifs financiers (non-courants), les créances commerciales (courantes) et les autres créances et créances rattachées (courantes). Les autres actifs financiers (non-courants) incluent les avances et dépôts accordés à des tiers ainsi que les dépôts à terme, qui ne sont pas considérés comme des équivalents de trésorerie.

Les actifs financiers au coût amorti comportent principalement les dépôts et garanties, les liquidités soumises à restriction, les créances commerciales, les autres créances, les avances conditionnées et les prêts. Il s'agit d'actifs financiers non dérivés dont les paiements fixes ou déterminables ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont initialement reconnus à leur juste valeur, à laquelle sont ajoutés les coûts de transactions qui sont directement attribuables à l'achat ou l'émission dudit actif financier, sauf pour les créances commerciales qui sont initialement reconnues au coût de la transaction, conformément à IFRS 15.

Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (« TIE ») lorsque les deux conditions suivantes sont respectées :

- (a) L'actif financier est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion (« business model ») dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de recouvrer les flux de trésorerie contractuels et
- (b) Les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie à des dates spécifiques qui sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts.

Les gains et pertes sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elles sont reprises en fonction des modifications des flux de trésorerie et/ou de dépréciation.

IFRS 9 – *Instruments financiers* requiert d'une entité qu'elle reconnaisse une provision pour dépréciation pour les pertes de crédit attendues liées à l'actif financier valorisé au coût amorti chaque date de clôture des comptes. Le montant de la provision pour dépréciation pour pertes de crédit attendues est égale :

- (i) aux pertes de crédit attendues sur les 12 mois suivants la date de clôture, ou
- (ii) aux pertes de crédit attendues sur la durée totale de la vie de l'actif. Ce dernier cas s'applique si le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis la première comptabilisation de l'instrument financier. Une dépréciation est comptabilisée, si nécessaire, au cas par cas pour tenir compte des difficultés de recouvrement qui sont susceptibles de survenir selon l'information disponible à la date de préparation des états financiers.

Les créances litigieuses sont passées en pertes pour créances non recouvrables lorsque des preuves certaines et précises démontrent la non-recouvrabilité de ces créances, la provision pour dépréciation existante est alors reprise.

Analyse des immobilisations financières

L'évolution des immobilisations financières s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Contrat de liquidités - Compte en espèces ⁽¹⁾	Autres titres immobilisés donnés en garantie	Dépôts et cautionnements versés	Total
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	242	500	334	1 076
Augmentations	31	-	126	157
Écarts de conversion	-	-	(2)	(2)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	273	500	459	1 232
Augmentations	-	-	7	7
Diminutions	(97)	(500)	(83)	(682)
Ecarts de conversion	-	-	1	1
Valeur nette comptable au 31 décembre 2018	176	-	383	558

⁽¹⁾ Voir note 10.2, *Actions propres*

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la diminution des immobilisations financières de 674 K€ par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2017 est principalement due au reclassement en trésorerie d'un montant de 500 K€ suite à la libération des titres nantis du fait de l'extinction du prêt auquel ils étaient rattachés, précédemment présentés en immobilisations financières.

La diminution du compte en espèces lié au contrat de liquidités mis en place correspond au solde des opérations sur actions propres dont la contrepartie est enregistrée en capitaux sur la ligne « actions propres ».

Les immobilisations financières en 2017 enregistrent une hausse de 157 K€ par rapport à 2016 sous l'effet conjugué du solde des opérations sur actions propres et des dépôts et cautionnements versés comptant suite aux nouveaux contrats de locations signés à Paris et Villejuif, pour 31 K€ et 126 K€ respectivement.

8. CLIENTS, COMPTES RATTACHÉS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les méthodes comptables appliquées aux Clients et comptes rattachés sont décrites en note 7.

8.1. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés correspondent principalement à des factures émises à PharmaEngine dans le cadre de la refacturation de frais partagés, des prestataires externes de recherche clinique, selon les termes du contrat exclusif de licence et de collaboration. Voir la note 4 concernant le contrat de licence et de collaboration.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Clients et comptes rattachés	25	169
Clients et comptes rattachés	25	169

L'échéancier des créances clients se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
À moins de 3 mois	25	169
Entre 3 et 6 mois	-	-
Entre 6 et 12 mois	-	-
À plus de 12 mois	-	-
Clients et comptes rattachés	25	169

8.2. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Crédit d'impôt recherche à recevoir	3 251	3 259
Créance de TVA	1 104	793
Charges constatées d'avance	1 095	999
Subvention à recevoir	-	117
Autres créances	972	558
Autres actifs courants	6 422	5 727

Au 31 décembre 2018, les charges constatées d'avances correspondent essentiellement aux partenariats de recherche (215 K€), aux essais cliniques (200 K€) et au loyer du premier trimestre 2019 (114 K€).

Au 31 décembre 2017, les charges constatées d'avances correspondent essentiellement à la collaboration de recherche de Nanobiotix Corp. avec le MIT (400 K€), aux essais cliniques (150 K€), au loyer (112 K€), aux assurances (84 K€) et à des honoraires de conseil (76 K€).

Les autres créances ont augmenté de 414K€, en raison de l'augmentation des acomptes versés en 2018 par rapport à 2017.

Crédit d'impôt recherche

La Société est éligible au CIR (*Crédit d'Impôt Recherche*) délivré par l'administration fiscale française. Voir note 15 pour le traitement comptable du CIR.

Le montant du CIR calculé pour l'exercice 2018 s'élève à 3 251 K€ contre 3 259 K€ pour l'exercice 2017. Le remboursement du CIR au titre de l'exercice 2017 a été obtenu par la Société au cours du second semestre 2018. Le CIR au titre de l'exercice 2018 devrait être collecté par la Société au cours du second semestre 2019.

L'évolution de la créance du CIR se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Créance au 31 décembre 2016	3 717
Paiement CIR 2016	(3 717)
Produit CIR 2017	3 259
Créance au 31 décembre 2017	3 259
Paiement CIR 2017	(3 243)
Charge d'ajustement du CIR 2017	(17)
Produit CIR 2018	3 251
Créance au 31 décembre 2018	3 251

9. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Méthode comptable

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Ils sont facilement convertibles, en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués par des liquidités immédiatement disponibles et des placements à terme.

Ils sont comptabilisés et évalués conformément à la norme IFRS 9 – « Instruments financiers », applicable obligatoirement à compter du 1er janvier 2018, qui remplace la norme IAS 39 - « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ». Les équivalents de trésorerie sont évalués au coût amorti.

Analyse de la trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Dépôts bancaires à court terme	11 503	10 914
Trésorerie et comptes bancaires	24 700	36 299
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 203	47 212

Les montants présentés en « Dépôts bancaires à court terme » sont principalement constitués de dépôts à terme rémunérés et correspondant à la stratégie de gestion financière de la Société, et sont mobilisables sans pénalités importantes.

Au cours de l'exercice 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 11 009 K€ pour s'établir à 36 203 K€ au 31 décembre. Cette diminution de la trésorerie est principalement due à deux levées de fonds successives effectuées sur 2017 alors qu'aucune opération n'a eu lieu sur 2018. Ceci est partiellement compensé par le financement obtenu auprès de la BEI dont la première tranche a été reçue sur 2018 pour 16 000 K€ (voir note 4.1).

10. CAPITAL

10.1. Capital émis

Méthodes comptables

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

Analyse des opérations sur titres

Date	Nature des opérations	Capital	Primes liées au capital	Nombre d'actions
<i>(en milliers d'euros sauf nombre d'actions)</i>				
31 décembre 2016		479	74 296	15 965 272
3 février 2017	Souscription BSA 2016	-	16	-
10 mars 2017	Souscription BSA 2017	-	9	-
12 mars 2017	Souscription BSA 2017	-	11	-
15 mars 2017	Souscription BSA 2017	-	6	-
31 mars 2017	Souscription BSA 2017	-	15	-
11 avril 2017	Augmentation de capital	48	25 097	1 596 527
11 avril 2017	Frais d'augmentation de capital	-	(1 774)	-
13 juillet 2017	Exercice OSA 2016	0	52	4 000
19 juillet 2017	Exercice BSPCE 2016	0	5	333
1 ^{er} août 2017	Exercice BSPCE 2012	4	749	125 452
2 novembre 2017	Augmentation de capital	58	27 127	1 941 789
2 novembre 2017	Frais d'augmentation de capital	-	(1 827)	-
31 décembre 2017		589	123 782	19 633 373
14 mai 2018	Souscription BSA 2018	-	13	-
1 ^{er} juin 2018	Souscription BSA 2018	-	6	-
3 juin 2018	Souscription BSA 2018	-	5	-
6 juin 2018	Souscription BSA 2018	-	21	-
30 juin 2018	Attribution définitive AGA 2018	-	(12)	-
28 août 2018	Souscription BSA 2018	-	14	-
28 août 2018	Attribution AGA 2018	-	(0)	-
31 décembre 2018	Frais d'introduction au Nasdaq	-	(1 030)	-
31 décembre 2018		589	122 799	19 633 373

Au 31 décembre 2018, comme au 31 décembre 2017, le capital social de la Société s'établit à 589 K€, divisé en 19 633 373 actions ordinaires entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,03 €.

Au 31 décembre 2018, 1 030 K€ de frais relatifs au projet d'introduction en bourse de la Société sur le marché américain sont enregistrés en déduction de la prime d'émission. Sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, 279 K€ ont été payés et 751 K€ sont comptabilisés en factures non parvenues.

10.2. Actions propres

Au 31 décembre 2018, la Société détenait 13 144 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme aux réglementations générales et aux pratiques du marché approuvées par l'Autorité des marchés financiers (AMF), mis en place suite à l'introduction en bourse en France de la Société en 2012. Ces actions sont portées en diminution des capitaux propres en IFRS pour un montant de 124 K€.

En comparaison, au 31 décembre 2017, la Société détenait 7 984 actions propres portées en diminution des capitaux propres pour un montant de 27 K€.

10.3. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), bons de souscription d'actions (BSA), options de souscription d'actions (OSA) et attributions gratuites d'actions (AGA)

Méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées aux paiements fondés sur des actions sont décrites en note 17.

Analyse des plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), de bons de souscription d'actions (BSA), d'options de souscription d'actions (OSA) et d'attributions gratuites (AGA).

Au 31 décembre 2018, la Société avait en place les plans suivants : plans de BSA, de BSPCE, d'OSA et d'AGA. Le tableau ci-après résume les évolutions de ces plans durant les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

BSA

Type	Date d'attribution	Prix d'exercice (en euros)	En circulation au 1 ^{er} janvier 2018	Émis	Exercés	Caducs	En circulation au 31 décembre 2018	Nombre d'actions exerçables
BSA 2012	4 mai 2012	6,00	30 000	-	-	-	30 000	30 000
BSA 2013	10 avril 2013	6,37	6 000	-	-	-	6 000	6 000
BSA 2014	16 septembre 2014	17,67	10 000	-	-	-	10 000	10 000
BSA 2015-1	10 février 2015	17,67	4 000	-	-	-	4 000	4 000
BSA 2015-1	10 février 2015	17,67	17 000	-	-	-	17 000	17 000
BSA 2015-2(a)	25 juin 2015	19,54	64 000	-	-	-	64 000	64 000
BSA 2015-2(b)	25 juin 2015	19,54	6 000	-	-	-	6 000	6 000
BSA 2016-1	2 février 2016	13,74	36 208	-	-	-	36 208	36 208
BSA 2016-2	3 novembre 2016	15,01	8 000	-	-	-	8 000	8 000
BSA 2017	7 janvier 2017	15,76	18 000	-	-	-	18 000	18 000
BSA 2018-1	06 mars 2018	13,55	-	28 000	-	-	28 000	28 000
BSA 2018-2	27 juillet 2018	16,10	-	5 820	-	-	5 820	5 820
Total			199 208	33 820	-	-	233 028	233 028

Type	Date d'attribution	Prix d'exercice (en euros)	En circulation au 1 ^{er} janvier 2017	Émis	Exercés	Caducs	En circulation au 31 décembre 2017	Nombre d'actions exerçables
BSA 2012	4 mai 2012	6,00	30 000	-	-	-	30 000	30 000
BSA 2013	10 avril 2013	6,37	6 000	-	-	-	6 000	6 000
BSA 2014	16 septembre 2014	17,67	10 000	-	-	-	10 000	10 000
BSA 2015-1	10 février 2015	17,67	4 000	-	-	-	4 000	4 000
BSA 2015-1	10 février 2015	17,67	17 000	-	-	-	17 000	17 000
BSA 2015-2(a)	25 juin 2015	19,54	64 000	-	-	-	64 000	64 000
BSA 2015-2(b)	25 juin 2015	19,54	6 000	-	-	-	6 000	6 000
BSA 2016-1	2 février 2016	13,74	36 208	-	-	-	36 208	36 208
BSA 2016-2	3 novembre 2016	15,01	-	8 000	-	-	8 000	8 000
BSA 2017	7 janvier 2017	15,76	-	18 000	-	-	18 000	18 000
Total			173 208	26 000	-	-	199 208	199 208

BSPCE

Type	Date d'attribution	Prix d'exercice (en euros)	En circulation au 1 ^{er} janvier 2018	Émis	Exercés	Caducs	En circulation au 31 décembre 2018	Nombre d'actions exerçables
BSPCE 2012-1	4 mai 2012	6,00	1 674 548	-	-	-	1 674 548	1 674 548
BSPCE 2012-2	18 décembre 2012	6,63	100 000	-	-	-	100 000	100 000
BSPCE 2013-1	10 avril 2013	6,30	55 000	-	-	-	55 000	55 000
BSPCE 2013-2	28 août 2013	5,92	50 000	-	-	-	50 000	50 000
BSPCE 2014	16 septembre 2014	18,68	92 100	-	-	-	92 100	92 100
BSPCE 2015-1	10 février 2015	18,57	70 950	-	-	-	70 950	70 950
BSPCE 2015-2	10 juin 2015	20,28	41 383	-	-	(1 633)	39 750	39 750
BSPCE 2016	2 février 2016	14,46	230 309	-	-	(9 342)	220 967	220 967
BSPCE 2017	7 janvier 2017	15,93	288 350	-	-	(85 933)	202 417	202 417
Total			2 602 640	-	-	(96 908)	2 505 732	2 505 732

Type	Date d'attribution	Prix d'exercice (en euros)	En circulation au 1 ^{er} janvier 2017	Émis	Exercés	Caducs	En circulation au 31 décembre 2017	Nombre d'actions exerçables
BSPCE 2012-1	4 mai 2012	6,00	1 800 000	-	(125 452)	-	1 674 548	1 674 548
BSPCE 2012-2	18 décembre 2012	6,63	100 000	-	-	-	100 000	100 000
BSPCE 2013-1	10 avril 2013	6,30	55 000	-	-	-	55 000	55 000
BSPCE 2013-2	28 août 2013	5,92	50 000	-	-	-	50 000	50 000
BSPCE 2014	16 septembre 2014	18,68	93 433	-	-	(1 333)	92 100	92 100
BSPCE 2015-1	10 février 2015	18,57	71 183	-	-	(233)	70 950	70 950
BSPCE 2015-2	10 juin 2015	20,28	44 233	-	-	(2 850)	41 383	41 383
BSPCE 2016	2 février 2016	14,46	242 250	-	(333)	(11 608)	230 309	230 309
BSPCE 2017	7 janvier 2017	15,93	-	289 400	-	(1 050)	288 350	288 350
Total			2 456 099	289 400	(125 785)	(17 074)	2 602 640	2 602 640

OSA

Type	Date d'attribution	Prix d'exercice (en euros)	En circulation au 1 ^{er} janvier 2018	Émis	Exercés	Caducs	En circulation au 31 décembre 2018	Nombre d'actions exerçables
OSA 2016-1	2 février 2016	13,05	14 400	-	-	(14 000)	400	400
OSA 2016-2	3 novembre 2016	14,26	4 000	-	-	-	4 000	4 000
OSA 2017	7 janvier 2017	14,97	7 850	-	-	(7 350)	500	500
OSA 2018	06 mars 2018	12,87	-	62 000	-	(4 000)	58 000	58 000
Total			26 250	62 000	-	(25 350)	62 900	62 900

Type	Date d'attribution	Prix d'exercice (en euros)	En circulation au 1 ^{er} janvier 2017	Émis	Exercés	Caducs	En circulation au 31 décembre 2017	Nombre d'actions exerçables
OSA 2016-1	2 février 2016	13,05	18 400	-	(4 000)	-	14 400	14 400
OSA 2016-2	3 novembre 2016	14,26	4 000	-	-	-	4 000	4 000
OSA 2017	7 janvier 2017	14,97	-	7 850	-	-	7 850	7 850
Total			22 400	7 850	(4 000)	-	26 250	26 250

AGA

Type	Date d'attribution	Prix d'exercice (en euros)	En circulation au 1 ^{er} janvier 2018	Émis	Exercés	Caducs	En circulation au 31 décembre 2018	Nombre d'actions exerçables
AGA 2018	6 mars 2018		-	396 250	-	(27 000)	369 250	369 250
AGA 2018-1	27 juillet 2018		-	6 000	-	-	6 000	6 000
Total			-	402 250	-	(27 000)	375 250	375 250

Bons de souscription d'actions (BSA)

Le Directoire, lors de la séance du 3 novembre 2016, a fait usage de la délégation accordée l'Assemblée Générale du 23 juin 2016 et a décidé d'émettre à destination de consultants de la Société 8.000 BSA donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 euro au prix fixe de 15,01 euros (prime d'émission incluse). Ces BSA ont été souscrits par les consultants concernés at la fin de la période de souscription le 3 février 2017.

Le directoire, lors de sa séance du 6 mars 2018, conformément à la délégation donnée par l'AG du 14 juin 2017, a décidé l'attribution de 18 000 bons de souscription d'actions à des membres du conseil de surveillance de la société donnant chacun droit à la souscription d'un nombre d'actions ordinaire défini d'une valeur nominale de 0,03 € l'unité, au prix fixe de 13,55 €. Ces bons ont été souscrits par les bénéficiaires à la fin de la période de souscription le 7 juin 2018.

Le directoire, lors de la même séance, et conformément à la délégation donnée par l'AG du 14 juin 2017, a décidé l'attribution de 10 000 bons de souscription d'actions à un consultant de la société donnant chacun droit à la souscription d'un nombre d'actions ordinaire défini d'une valeur nominale de 0,03 € l'unité, au prix fixe de 13,55 €. Ces bons ont été souscrits par les bénéficiaires à la fin de la période de souscription le 7 juin 2018.

Le directoire, lors de sa séance du 27 juillet 2018, conformément à la délégation donnée par l'AGM du 23 mai 2018, a décidé l'attribution de 5 820 bons de souscription d'actions à un consultant de la société donnant chacun droit à la souscription d'un nombre d'actions ordinaire défini d'une valeur nominale de 0,03 € l'unité, au prix fixe de 16,102 €. Ces bons ont été souscrits par le bénéficiaire à la fin de la période de souscription le 31 octobre 2018.

Options de souscription d'actions (OSA)

Le directoire, lors de sa séance du 6 mars 2018 et fort de l'autorisation de l'AG du 14 juin 2017, a également décidé l'attribution de 62 000 options de souscription d'actions au bénéfice de salariés du Groupe, donnant chacune droit à la souscription d'une action ordinaire d'une valeur nominale de 0,03 €, au prix de 12,87 €. Elles se répartissent en 12 000 options ordinaires attribuées aux salariés et 50 000 options attribuées au Chief Operating Officer (COO).

Pour les salariés du Groupe autre que le COO, ces options sont exerçables au plus tard dans les dix ans suivant leur attribution, et par tiers, sous réserve pour chaque tiers de la présence continue du bénéficiaire dans le Groupe au cours de la période correspondante, selon le calendrier suivant :

- Un tiers à compter du 7 mars 2019 ;
- Un tiers à compter du 7 mars 2020 ; et
- Un tiers à compter du 8 mars 2021.

Pour le COO, les options sont exerçables au plus tard dans les dix ans suivant leur attribution, et par tiers, sous réserve pour chaque tiers de la présence continue du bénéficiaire dans le groupe au cours de la période correspondante, selon le calendrier suivant :

- Deux tiers à compter du 7 mars 2019 ; et

- Un tiers à compter du 7 mars 2020.

Attributions gratuites d'actions (AGA)

Au cours de sa séance du 6 mars 2018, le directoire, faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'AGM du 14 juin 2017 a également décidé l'attribution gratuite de 396 250 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,03 €, au profit des membres du directoire et des salariés du Groupe. Il a été fixé les conditions de leur acquisition comme suit :

Pour les résidents fiscaux français (« formule 2+1 ») :

- Une période d'acquisition de deux (2) ans à compter du 7 mars 2018. La présence du bénéficiaire dans le Groupe pendant cette période fait partie des conditions de l'acquisition définitive desdites actions.
- Une période de conservation, de ces actions, d'un (1) an à l'issue de la période d'acquisition.

Pour les résidents fiscaux étrangers (« formule 3+0 »), une période d'acquisition de trois (3) ans à compter du 7 mars 2018. La présence du bénéficiaire dans le Groupe pendant la période d'acquisition conditionne l'acquisition définitive desdites actions.

En outre il a été décidé de soumettre l'acquisition définitive des Actions Gratuites attribuées aux membres du directoire à l'atteinte d'objectifs cliniques et stratégiques dans l'indication tête et cou.

Au cours de sa séance du 27 juillet 2018, le directoire, faisant usage de l'autorisation qui lui a été consentie par l'AGM du 23 mai 2018, a également décidé l'attribution gratuite de 6 000 actions, chacune d'une valeur nominale de 0,03 €, au profit d'un salarié du Groupe. Il a été fixé :

- La période d'acquisition à deux (2) ans à compter du 27 juillet 2018. Le salarié n'est pas soumis à la condition de présence continue.
- La période de conservation, de ces actions, d'un (1) an à l'issue de la période d'acquisition.

L'incidence sur le résultat des paiements fondés sur des actions est détaillée à la note 17.

11. PROVISIONS

Méthodes comptables

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la clôture.

Provisions pour engagements de retraite

Les salariés de la Société bénéficient des prestations de retraite prévues par la loi en France :

- Obtention d'une indemnité de départ à la retraite, versée par la Société, lors de leur départ en retraite (régime à prestations définies) ; et
- Versement de pensions de retraite par les organismes de Sécurité Sociale, lesquelles sont financées par les cotisations des entreprises et des salariés (régime d'État à cotisations définies).

Pour les régimes à prestations définies, les coûts des prestations de retraite sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Selon cette méthode, le coût des retraites est constaté dans le résultat de manière à le répartir uniformément sur la durée de services des employés. Le coût des services passés relatif à la partie non acquise des droits est toutefois comptabilisé immédiatement en charge (augmentation des avantages accordés) ou en produit (diminution des avantages accordés) dès la mise en place du nouveau régime ou de la modification du régime. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et en totalité en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres. Les engagements de retraite sont évalués à la valeur actuelle des paiements futurs estimés en retenant le taux de marché fondé sur les obligations à long terme des entreprises de première catégorie avec une durée correspondante à celle estimée pour le régime. La Société fait appel à des experts pour réaliser une revue annuelle de la valorisation de ces plans.

Les paiements de la Société pour les régimes à cotisations définies sont constatés en charges au compte de résultat de chaque période à laquelle ils sont liés.

La Société a procédé à une révision, au 31 décembre 2018, des paramètres de calcul de l'indemnité de fin de carrière pour tenir compte de son évolution récente. Le taux de progression des salaires, le taux de rotation et le taux d'actualisation ont donc été modifiés.

Analyse des provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 1^{er} janvier 2018	Augmentations	Diminutions⁽¹⁾	Au 31 décembre 2018
Indemnités de départ à la retraite	233	104	-	337
Provisions - part non courante	233	104	-	337
Provisions pour litiges	105	-	(50)	55
Provisions - part courante	105	-	(50)	55
Total des provisions	338	104	(50)	392

⁽¹⁾ Voir la note 16.4 pour la nature de ces diminutions.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 1^{er} janvier 2017	Augmentations	Diminutions⁽¹⁾	Au 31 décembre 2017
Indemnités de départ à la retraite	175	58	-	233
Provisions - part non courante	175	58	-	233
Provisions pour litiges	249	-	(144)	105
Provisions - part courante	249	-	(144)	105
Total des provisions	424	58	(144)	338

⁽¹⁾ Voir la note 16.4 pour la nature de ces diminutions.

11.1. Provisions - part courante

Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges prud'homaux en cours. La diminution de 50 K€ s'explique par les paiements effectués au cours de l'exercice.

En 2017, le montant de provision pour litiges a diminué de 144 K€, représentant des paiements provisionnés pour résolutions de litiges.

11.2. Provisions - part non courante

Engagements de retraite

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Provision à l'ouverture	233	175
Charge de l'exercice	55	48
Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	48	10
Provision à la clôture	337	233

Les hypothèses retenues pour la détermination des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

Date d'évaluation	31/12/2018	31/12/2017
Modalités de départ à la retraite	Cadre : 66 ans Non-cadre : 64 ans	Cadre : 66 ans Non-cadre : 64 ans
Taux de charges sociales	43 %	43 %
Taux d'actualisation	1,81 %	1,81 %
Tables de mortalité	Table réglementaire INSEE 2012-2014	Table réglementaire INSEE 2011-2013
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	2,5 %	2,5 %
Taux de rotation	Taux moyen de 3,71 % constant	Taux moyen de 4 % constant
Durée	19 ans	20 ans

Les droits accordés aux salariés de la Société sont définis par la convention collective de la Pharmacie (Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique).

Le taux de rotation des effectifs a été déterminé sur la base de la moyenne historique sur la période allant de 2013 à 2016.

12. DETTES FINANCIERES

Méthodes comptables

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides, sous forme de subventions, d'avances conditionnées ou de prêt à taux zéro.

Dans le référentiel IFRS, le fait que l'avance remboursable ne supporte pas le paiement d'un intérêt annuel revient à considérer que la Société a bénéficié d'un prêt à taux zéro. La différence entre le montant de l'avance au coût historique et celui de l'avance actualisée au taux d'endettement moyen de la Société est considérée

comme une subvention perçue de l'État. Ces subventions sont étalées sur la durée estimée des projets financés par ces avances.

La part à plus d'un an des avances conditionnées est enregistrée en dettes financières - part non courante, tandis que la part à moins d'un an est enregistrée en dettes financières - part courante.

Les subventions sont comptabilisées en « Subvention à recevoir » dès lors que les conditions requises à leur obtention sont remplies et les coûts subventionnés encourus et non lorsque le paiement réel est effectué. Une partie des subventions est également comptabilisée en « Produits constatés d'avance » dans la mesure où les dépenses correspondantes n'ont pas encore été engagées.

Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique s'il existe une assurance raisonnable que la Société remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en dettes.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Les dettes financières sont comptabilisées et évaluées conformément à IFRS 9 – « *Instruments financiers* ». Les dettes financières, sont évaluées au coût amorti.

Passifs financiers au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisées et évaluées conformément à la norme IFRS 9 – « *Instruments financiers* », applicable obligatoirement à compter du 1er janvier 2018, qui remplace la norme IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation".

Ils sont comptabilisés au coût amorti. Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier est défini sous IFRS 9 comme la valeur attribuée à un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée de l'amortissement cumulé, calculé à l'aide du TIE.

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis sur la durée de vie du passif sur la base du TIE.

Analyse des dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Emprunt bancaire - Court Terme	-	428
Avances remboursables OSEO / Prêt BPI - Court Terme	500	341
Total des dettes financières courantes	500	770
Emprunt bancaire - Long Terme	-	-
Avances remboursables OSEO - Long Terme	3 291	3 747
Prêt BEI - Long Terme	16 730	-
Total des dettes financières non courantes	20 021	3 747
Total des dettes financières	20 521	4 517

La Société a souscrit en avril 2015 un emprunt bancaire de 2 500 K€ à taux variable. Le capital de cet emprunt était remboursable par échéances trimestrielles sur une période de trois ans et comportait une exigibilité anticipée dans le cas où la trésorerie serait inférieure à 10 000 K€. Au 31 décembre 2018, le capital est totalement remboursé.

La Société reçoit des avances remboursables et des prêts de la Banque Publique d'Investissement (ex-OSEO Innovation). Ces avances ne portent pas intérêt et sont remboursables à 100 % en cas de succès technique

et/ou commercial. En 2018, la Société a été informée que le commencement du remboursement de l'avance remboursable « OSEO Nice » ou « BPI » sera prolongé de 18 mois et que le montant total à rembourser correspond au montant perçu à date, c'est-à-dire 2 083 K€.

Au cours de l'exercice, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a accordé à Nanobiotix un prêt à taux fixe d'un montant global de 40 000 K€ subdivisé en trois (3) tranches. La première tranche d'une valeur nominale de 16 000 K€, a été reçue en octobre 2018 et sera remboursée in fine en 2023. Les intérêts capitalisés y afférents seront versés à la même échéance. Nanobiotix s'engage également, sur la période de juin 2022 à juin 2027, à payer des intérêts additionnels "royalties" indexés sur le chiffre d'affaires annuel réalisé (voir note 4.1).

12.1. Avances conditionnées, prêt bancaire et prêt accordé par les autorités publiques

Le tableau ci-dessous présente le détail des dettes inscrites au bilan par type d'avance remboursable, prêt à taux zéro ou accordé par des autorités publiques et emprunt bancaire :

Avance remboursables, prêt à taux zéro et prêt accordé par les autorités publiques.

	OSEO 3	BPI	Prêt BPI taux 0	BEI	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Au 1^{er} janvier 2017	424	1 903	1 835	-	4 163
Impact de l'actualisation	10	27	44	-	81
Charges financières sur dettes	-	32	-	-	32
Remboursement	(188)	-	-	-	(188)
Au 31 décembre 2017	247	1 962	1 880	-	4 088
Versement	-	-	-	16 000	16 000
Impact de l'actualisation	3	122	45	(223)	(53)
Cumul des intérêts fixes	-	32	-	211	243
Cumul des intérêts variables	-	-	-	742	742
Remboursement	(250)	-	(250)	-	(500)
Au 31 décembre 2018	-	2 116	1 675	16 730	20 521

Emprunt bancaire

	BNP
<i>(en milliers d'euros)</i>	
Au 1^{er} janvier 2017	1 273
Charges financières sur dette	14
Remboursement	(842)
Intérêts payés	(17)
Au 31 décembre 2017	428
Charges financières sur dettes	-
Remboursement	(427)
Intérêts payés	(1)
Au 31 décembre 2018	-

12.2. Échéances des passifs financiers

Les échéanciers de remboursement des avances et des prêts se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2018				
<i>(en milliers d'euros)</i>	À moins d'1 an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	À plus de 5 ans
BPI	-		800	1 618
Prêt BPI taux 0	500	1 000	250	-
Emprunt BEI	-	-	16 211	-
Total	500	1 000	17 261	1 618

13. FOURNISSEURS, COMPTES RATTACHES ET AUTRES PASSIFS COURANTS

13.1. Fournisseurs et comptes rattachés

Méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées aux fournisseurs et comptes rattachés sont décrites en note 12, Dettes financières.

Factures non parvenues

Du fait de l'existence d'un décalage temporel entre la date à laquelle les coûts des traitements sont engagés au titre des études cliniques et la date à laquelle ces coûts sont facturés, la Société provisionne le montant estimé de la charge à payer à chaque clôture.

Les coûts de traitements par patient sont estimés pour chaque étude, à partir des contrats signés avec les centres de recherche clinique réalisant les essais, en tenant compte de la durée du traitement et de la date

d'injection de chaque patient. Le montant total estimé pour chaque étude est diminué du montant des factures reçues à la date de la clôture.

Analyse des fournisseurs et comptes rattachés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Factures non parvenues - essais cliniques	1 973	1 806
Autres fournisseurs et comptes rattachés	4 536	3 337
Total des fournisseurs et comptes rattachés	6 509	5 144

Aucune actualisation n'a été pratiquée sur ce poste dans la mesure où les échéances des dettes sont inférieures à un an.

13.2. Autres passifs courants

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31 décembre 2018	Au 31 décembre 2017
Dettes fiscales	180	230
Dettes sociales et assimilées	3 928	2 630
Autres dettes	425	686
Autres passifs courants	4 533	3 546

Les dettes sociales et assimilées concernent principalement les charges sociales et les provisions pour congés payés. L'augmentation des dettes sociales et assimilées s'explique principalement par la reconnaissance d'une provision pour charges patronales liée aux attributions gratuites d'actions en 2018 à hauteur de 485 K€.

Les autres dettes correspondent principalement à :

- L'étalement des franchises de loyer pour un montant de 183 K€ au 31 décembre 2018 contre 205 K€ au 31 décembre 2017.
- un produit constaté d'avance relatif à l'avance OSEO et au prêt BPI pour un montant de 93 K€ au 31 décembre 2018 contre 344 K€ au 31 décembre 2017.
- la subvention à recevoir de 72 K€ au 31 décembre 2017 correspondant à une subvention perçue par la Société dans le cadre du consortium européen dénommé Enatrans dont l'objectif est de dynamiser et structurer les acteurs de la Nanomédecine en Europe. A ce titre Nanobiotix devrait percevoir un montant total de subvention de 408 K€ sur 3 ans. Aucune subvention à recevoir n'est enregistrée au 31 décembre 2018.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS INSCRITS AU BILAN ET EFFET SUR LE RESULTAT

Méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées aux instruments financiers inscrits au bilan ayant un effet sur le résultat sont décrites en note 7, *Immobilisations financières*, la note 8, *Clients, comptes rattachés et autres créances*, la note 9, *Trésorerie et équivalents de trésorerie*, et la note 12, *Dettes financières*.

Analyse des instruments financiers inscrits au bilan et effet sur le résultat

Au 31 décembre 2018				
	Valeur comptable inscrite au bilan	Juste valeur par le compte de résultat	Actifs et passifs financiers au coût amorti ⁽¹⁾	Juste valeur
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Actifs financiers				
Immobilisations financières	558	176	383	558
Clients et comptes rattachés	25	-	25	25
Trésorerie et équivalents de trésorerie	36 203	-	36 203	36 203
Total de l'actif	36 787	176	36 611	36 787
Dettes financières				
Dettes financières - part non courante	20 021	-	20 021	20 021
Dettes financières - part courante	500	-	500	500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 509	-	6 509	6 509
Total du passif	27 030	-	27 030	27 030

⁽¹⁾ Suite à l'application de la norme IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018, la catégorie précédemment nommée « prêts et créances » est incluse dans la nouvelle catégorie « actifs et passifs financiers au coût amorti ».

Au 31 décembre 2017					
	Valeur comptable inscrite au bilan	Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat	Prêts et créances	Passifs financiers au coût amorti	Juste valeur
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Actifs financiers					
Immobilisations financières	1 232	273	959	-	1 232
Clients et comptes rattachés	169	-	169	-	169
Trésorerie et équivalents de trésorerie	47 212	-	47 212	-	47 212
Total de l'actif	48 614	273	48 340	-	48 614
Dettes financières					
Dettes financières - part non courante	3 747	-	-	3 747	3 747
Dettes financières - part courante	770	-	-	770	770
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 144	-	-	5 144	5 144
Total du passif	9 660	-	-	9 660	9 660

Effet sur le résultat :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Impact de l'actualisation	53	(81)
Revenus sur équivalents de trésorerie	34	33
Total de la juste valeur par résultat	87	(48)

Gestion des risques financiers

Les principaux instruments financiers détenus par la Société sont classés en trésorerie et équivalents de trésorerie. L'objectif de la gestion de ces instruments est de permettre le financement des activités de la Société. La politique de la Société est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. La Société n'utilise pas d'instrument financier dérivé.

Les risques principaux auxquels la Société est exposée sont les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de crédit.

Risque de liquidité

Au regard du montant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenu au 31 décembre 2018 (voir note 9), la Société ne considère pas être exposée à un risque de liquidité à court terme.

Risque de change

La monnaie fonctionnelle de Nanobiotix S.A. est l'euro. L'exposition au risque de change résulte presque exclusivement des transactions intragroupes entre la Nanobiotix S.A. et sa filiale américaine, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain, ainsi que des relations commerciales avec des clients et des fournisseurs situés hors de la zone euro.

La Société n'a pas pris, à son stade de développement, de disposition de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En revanche, une augmentation importante de son activité pourrait la contraindre à une plus grande exposition au risque de change. La Société envisagera alors de recourir à une politique adaptée de couverture de ces risques.

Le tableau suivant présente l'impact d'une variation du taux de conversion entre l'euro et le dollar américain de 10 % à la hausse ou à la baisse calculée sur les apports en capital et les prêts consentis à la filiale américaine de la Société au 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017.

Exercice clos au 31 décembre 2018				
Impact <i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat net		Capitaux propres	
	Positif	Négatif	Positif	Négatif
Taux de change USD/EUR	29	(29)	178	(178)
Total	29	(29)	178	(178)

Exercice clos au 31 décembre 2017				
Impact <i>(en milliers d'euros)</i>	Résultat net		Capitaux propres	
	Positif	Négatif	Positif	Négatif
Taux de change USD/EUR	71	(71)	43	(43)
Total	71	(71)	43	(43)

Risque de crédit

Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et d'autres établissements financiers, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif au regard de la qualité des établissements financiers cocontractants.

Le risque de crédit lié aux créances est limité en raison, d'une part, de la faiblesse de l'encours client au 31 décembre 2018, et, d'autre part, de la bonne notation de crédit de la collectivité publique pour les autres créances.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt concerne principalement les équivalents de trésorerie et les titres de placement, à savoir des SICAV monétaires. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le taux de rémunération de ces placements et les flux de trésorerie générés.

Au cours de l'exercice, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a accordé à Nanobiotix un prêt à taux fixe d'un montant global de 40 000 K€ subdivisé en trois 3 tranches. En plus des intérêts à taux fixe, Nanobiotix s'engage également à payer sur une période de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, des intérêts additionnels ou "royalties", indexés sur le chiffre d'affaires de la Société. Le taux appliqué à cet emprunt sur cette période sera donc un taux variable, qui n'est toutefois pas indexé sur la performance des marchés financiers mais sur celle de la Société (voir note 4.1).

Juste valeur

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation.

La valeur comptable des créances et dettes courantes est présumée avoisiner leur juste valeur.

15. PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES

Méthodes comptables

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu conformément à IFRS 15.

Selon IFRS 15, le chiffre d'affaires est reconnu lorsque la Société remplit une obligation de performance en fournissant des biens ou services distincts (ou une série de biens ou services) à un client, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle de ces biens ou de ces services. Un actif est transféré lorsque le client obtient le contrôle de cet actif (ou service).

Compte tenu du large éventail d'opportunités de recherche et de développement dans le domaine thérapeutique, outre les domaines dans lesquels la société compte porter ses activités de recherche et développement avec ses propres ressources scientifiques et financières, la Société a conclu et prévoit de conclure des contrats de licence et de partenariats avec des tiers dans certains domaines spécifiques qui ont généré ou vont générer du chiffre d'affaires.

Par conséquent, chaque contrat a été et sera analysé, au cas par cas, dans le but de vérifier s'il contient des obligations de performance envers l'autre partie et, le cas échéant, d'identifier leur nature afin de déterminer la comptabilisation appropriée des montants que la Société a reçus ou est en droit de recevoir de l'autre partie, selon les principes d'IFRS 15, par exemple :

- Les services de développement rendus par la Société pour créer ou améliorer la propriété intellectuelle contrôlée par le client, dont le chiffre d'affaires serait constaté progressivement, lorsque les services sont fournis ;
- Le transfert du contrôle sur la propriété intellectuelle de la Société, telle qu'elle existe au moment de la vente, pour lequel le chiffre d'affaires serait constaté au moment du transfert de contrôle ;
- Une licence :
 - Si la licence est considérée comme un droit d'accès à la propriété intellectuelle de la Société sur la durée de vie de la licence, le chiffre d'affaires serait reconnu sur cette durée de vie ; ou

- Si la licence est un droit d'utilisation de la propriété intellectuelle, telle qu'elle existe au moment de la vente (en termes de forme et de fonctionnalité) de la Société, le chiffre d'affaires serait reconnu lorsque l'autre partie est à même d'utiliser la licence et d'en tirer avantage ;
- L'approvisionnement de produits dont le chiffre d'affaires serait reconnu au moment du transfert du contrôle des produits livrés.

Le chiffre d'affaires éventuel découlant de l'atteinte de jalons déterminées ou de redevances en fonction des ventes ne serait pas reconnu avant le franchissement de l'étape ou la réalisation de la vente.

Application au contrat de licence et de partenariat avec PharmaEngine

Dans le cadre du contrat de licence et de partenariat, les droits de la Société et de PharmaEngine sont clairement identifiés et les conditions financières sont définies. Le contrat a une substance commerciale (les flux de trésorerie de la Société ont été affectés par les conditions contractuelles), et la Société a collecté et est en droit de collecter à l'avenir une contrepartie en échange du transfert de biens et de services à PharmaEngine.

La Société a identifié dans le contrat de licence et de partenariat avec PharmaEngine trois obligations de performance décrites en note 4 plus haut :

- La licence donnant le droit d'utiliser le brevet et le savoir-faire de la Société ;
- L'assistance fournie par la Société à PharmaEngine jusqu'à l'obtention de la première autorisation de mise sur le marché dans les pays de PharmaEngine ; cette assistance s'effectuera par périodes distinctes lors desquelles PharmaEngine aura accès aux informations et expériences en cours – cette obligation de performance sera donc réalisée progressivement ; et
- L'approvisionnement de NBTXR3 à PharmaEngine.

Un paiement initial de 1 M\$ a été intégralement reconnu en chiffre d'affaires lors du transfert de la licence à PharmaEngine en 2012.

Le revenu relatif aux paiements qui rémunèrent l'atteinte de jalons de développement est reconnu progressivement. Le calendrier des jalons et paiements a été défini de manière à refléter progressivement les efforts des deux parties et modifié pour refléter tous les changements apportés au plan de développement contractuel. En conséquence, la Société a conclu que les modalités des paiements variables reflètent ses efforts pour remplir l'obligation de prestation pour chaque phase de développement. Si une fraction de la rémunération variable venait à être alloué à l'obligation de performance relative à la licence octroyée alors cela ne modifierait pas le moment de reconnaissance du chiffre d'affaire étant donné que, du fait de la limitation relative au caractère hautement probable du recouvrement, celle-ci ne pourrait être reconnue qu'au moment du paiement. Sur cette base, le premier jalon de 1 M\$ – signature du premier avenant qui a permis à PharmaEngine de bénéficier des résultats des études cliniques de la Société pour l'indication du sarcome des tissus mous – et la deuxième étape de 1 M\$ – première injection du NBTXR3 à un patient dans une étude asiatique sur le sarcome des tissus mous – ont été reçus et comptabilisés respectivement en 2014 et 2016. Le prochain paiement d'étape sera reçu suite au dépôt de la demande d'autorisation de mise sur le marché sur le territoire de PharmaEngine.

Les redevances sont considérées comme conformes aux conditions de marché et seront comptabilisées une fois les ventes sur lesquelles portent ces redevances réalisées.

Subventions

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son approche innovante de la nanomédecine, un certain nombre d'aides ou subventions de l'État français ou des collectivités publiques françaises. Ces subventions sont destinées à financer ses activités ou des recrutements spécifiques. Les subventions sont comptabilisées en produits au fur et à mesure de l'engagement des charges associées indépendamment des encaissements.

Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (« CIR ») est octroyé aux entreprises par l'État français afin de les inciter à conduire des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen et ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être utilisé pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de réalisation des dépenses et des trois exercices suivants. Si les impôts sont insuffisants pour couvrir l'intégralité du crédit d'impôt à l'issue de la période de trois ans, la différence est remboursée en numéraire à l'administration fiscale française.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis sa création. Ces financements sont comptabilisés en « Autres produits » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes. La part des financements rattachés à des dépenses activées est déduite au bilan des dépenses activées et au compte de résultat des charges d'amortissement de ces dépenses.

Analyse des produits des activités ordinaires

Le tableau ci-après résume les produits des activités ordinaires de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Services	109	229
Autres ventes	7	23
Licences	0	0
Total du chiffre d'affaires	116	252
Crédit d'impôt recherche	3 251	3 259
Subventions	90	154
Autres	22	56
Total des autres produits	3 363	3 470
Total des produits des activités ordinaires	3 479	3 722

Le chiffre d'affaires de 116 K€ réalisé par la Société en 2018 provient essentiellement de la refacturation des frais partagés liés à l'organisation de la recherche en externe, au titre de l'assistance au développement fourni par la Société à PharmaEngine dans le cadre du contrat exclusif de licence et de partenariat contre 252 K€ sur l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Plus de 90% du chiffre d'affaires généré sur l'exercice 2018 et plus de 95% du chiffre d'affaires généré sur l'exercice 2017 provient du contrat en cours avec PharmaEngine (voir note 4.1)

16. CHARGES OPERATIONNELLES

Méthodes comptables

Les contrats de location pour lesquels une part significative des risques et avantages est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats de location simple, nets de toute mesure incitative, sont constatés en charges au compte de résultat de manière linéaire sur la durée du contrat.

Les méthodes comptables appliquées aux frais de recherche et de développement sont décrites en note 5.

16.1. Frais de recherche et de développement

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Achats, sous-traitance et autres charges	(11 358)	(10 215)
Charges du personnel (dont paiements fondés sur des actions)	(9 002)	(7 151)
Amortissements et provisions ⁽¹⁾	(534)	(367)
Total des frais de recherche et de développement	(20 893)	(17 733)

⁽¹⁾ voir note 16.4

Au 31 décembre 2018, le Groupe compte dans ses effectifs 79 personnes dédiées à la recherche et au développement. La société a procédé à 18 créations nettes de postes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2017, 61 personnes étaient dédiées à la recherche et au développement et 14 postes supplémentaire avaient été créés.

L'incidence des paiements fondés sur des actions sur les frais de recherche et de développement s'élève à 443 K€ en 2018 dont 96 K€ de contribution patronale spécifique sur les AGA, en comparaison avec 1 059 K€ en 2017.

16.2. Frais commerciaux, généraux et administratifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Location, honoraires et autres charges	(5 918)	(5 709)
Charges du personnel (dont paiements fondés sur des actions)	(6 701)	(5 568)
Amortissements et provisions ⁽¹⁾	(35)	22
Total des frais commerciaux, généraux et administratifs	(12 653)	(11 255)

⁽¹⁾ voir note 16.4

Sur l'exercice 2017, le poste « Amortissements et provisions » présente un produit, dû à la reprise de provision pour litiges, comme indiqué en note 11, partiellement neutralisé par les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles pour l'exercice, comme indiqué dans les notes 5, 6 et 16.4.

Au 31 décembre 2018, le Groupe compte dans ses effectifs 23 personnes dédiées aux fonctions commerciales et administratives. La société a procédé à 3 créations nettes de postes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Au 31 décembre 2017, 20 personnes étaient dédiées aux fonctions commerciales et administratives et 4 postes supplémentaires avaient été créés.

L'incidence des paiements fondés sur des actions sur les frais commerciaux, généraux et administratifs s'élève à 1 911 K€ en 2018 dont 390 K€ de contribution patronale spécifique sur les AGA, en comparaison avec 1 546 K€ en 2017.

16.3. Charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Salaires	(9 501)	(7 060)
Charges sociales	(4 279)	(3 006)
Paiements fondés sur des actions	(1 867)	(2 605)
Engagements de retraite	(55)	(48)
Total des charges du personnel	(15 703)	(12 719)
Effectifs moyens	94	76
Effectifs de fin d'année	102	85

Au 31 décembre 2018, la Société compte 102 collaborateurs, contre 85 au 31 décembre 2017. Sur l'exercice 2018, les postes de salaires et charges sociales s'élèvent à 13 780 K€ dont 486 K€ de provision de contribution patronale spécifique sur les AGA, contre 10 066 K€ sur l'exercice 2017, du fait de la croissance de la Société, de l'accroissement de l'effectif durant l'exercice et de l'incidence de sa politique de rémunération.

Conformément à la norme IFRS 2 – « Paiements fondés sur des actions », le poste « Paiements fondés sur des actions » figurant dans l'état du résultat global correspond à l'ensemble des charges non décaissées relatives aux droits acquis au cours de l'exercice et non exercés par les salariés, mandataires sociaux et membres du conseil de surveillance bénéficiaires de plans d'options octroyés par la Société. Les paiements fondés sur des actions s'établissent à 2 354 K€ en 2018, contre 2 605 K€ en 2017 (voir note 17, *Paiements fondés sur des actions*).

16.4. Amortissements et provisions

Amortissements et provisions par fonction :

Exercice clos le 31 décembre 2018			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Recherche et développement	Frais commerciaux, généraux et administratifs	Total
Amortissement des immobilisations incorporelles	(90)	-	(90)
Amortissement des immobilisations corporelles	(444)	(85)	(529)
Utilisation des provisions pour litiges	-	50	50
Dotation des provisions pour litiges	-	-	-
Total des amortissements et provisions	(534)	(35)	(569)

Exercice clos le 31 décembre 2017			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Recherche et développement	Frais commerciaux, généraux et administratifs	Total
Amortissement des immobilisations incorporelles	(32)	(2)	(35)
Amortissement des immobilisations corporelles	(378)	(77)	(455)
Utilisation des provisions pour litiges	31	98	129
Reprise des provisions pour litiges	12	3	15
Total des amortissements et provisions	(367)	22	(346)

17. PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS

Méthode comptable

Depuis sa création, la Société a mis en place plusieurs plans de rémunération. Au 31 décembre 2018, la Société compte treize (13) plans de distribution de BSPCE, treize (13) plans de BSA en cours, six (6) plans d'OSA et deux (2) plans d'AGA.

Ces plans de paiements fondés sur des actions sont dénoués en instruments de capitaux propres.

La Société a appliqué la norme IFRS 2 – « *Paiements fondés sur des actions* » à l'ensemble des instruments de capitaux propres octroyés à des salariés depuis 2006.

En application de la norme IFRS 2, le coût de la rémunération réglée en instruments de capitaux propres est comptabilisé en charge en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des instruments de capitaux propres sont acquis.

La juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés aux employés est déterminée par application du modèle Black-Scholes ou de Monte-Carlo de valorisation d'options comme décrit ci-après.

Analyse des paiements fondés sur des actions

Des options sur actions (OSA), des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), des bons de souscription d'actions (BSA) et des attributions gratuites d'actions (AGA) ont été attribués aux dirigeants et employés, ainsi qu'aux membres du conseil de surveillance et à des consultants. Dans certains cas, la levée des options, des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise et des bons de souscription d'actions est subordonnée à des conditions de performance. La Société n'est tenue par aucune obligation contractuelle ou implicite de régler les options en numéraire.

Le nombre d'OSA, BSPCE, BSA et AGA en circulation au 31 décembre 2018 et leurs principales caractéristiques sont détaillés ci-après :

Plan de BSPCE antérieurs à 2018 et en cours d'acquisition					
	BSPCE 2012-1	BSPCE 2012-2	BSPCE 2013-1	BSPCE 2013-2	BSPCE 2014
	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions
Type de titres sous-jacents	nouvelles	nouvelles	nouvelles	nouvelles	nouvelles
Nombre de BSPCE émis	1 800 000	100 000	55 000	50 000	97 200
Date d'AG de mise en place du plan	04/05/2012	04/05/2012	04/05/2012	28/06/2013	18/06/2014
Date de souscription	04/05/2012	18/12/2012	10/04/2013	28/08/2013	16/09/2014
Date d'expiration contractuelle	25/04/2019	18/12/2022	10/04/2023	28/08/2023	16/09/2024
Prix de souscription	- €	- €	- €	- €	- €
Prix d'exercice	6,00 €	6,63 €	6,30 €	5,92 €	18,68 €
Nombre de BSPCE au 31 décembre 2018	1 674 548	100 000	55 000	50 000	92 100
Nombre de BSPCE exercés	125 452				
Nombre de BSPCE caducs ou annulés					5 100

Plan de BSPCE antérieurs à 2018 et en cours d'acquisition					
	BSPCE 2015-1	BSPCE 2015-2	BSPCE 2015-3	BSPCE 2016o-1	BSPCE 2016p-1
	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions
Type de titres sous-jacents	nouvelles	nouvelles	nouvelles	nouvelles	nouvelles
Nombre de BSPCE émis	5 650	66 000	53 050	126 400	129 250
Date d'AG de mise en place du plan	18/06/2014	18/06/2014	18/06/2014	25/06/2015	25/06/2015
Date de souscription	10/02/2015	10/02/2015	10/06/2015	02/02/2016	02/02/2016
Date d'expiration contractuelle	10/02/2025	10/02/2025	10/06/2025	02/02/2026	02/02/2026
Prix de souscription	- €	- €	- €	- €	- €
Prix d'exercice	18,57 €	18,57 €	20,28 €	14,46 €	14,46 €
Nombre de BSPCE au 31 décembre 2018	4 950	66 000	39 750	110 967	110 000
Nombre de BSPCE exercés				333	
Nombre de BSPCE caducs ou annulés	700	-	13 300	15 100	19 250

Plan de BSPCE antérieurs à 2018 et en cours d'acquisition

	BSPCE 2017o-1	BSPCE 2017p-1	BSPCE 2017	BSPCE 2017 Projet
Type de BSPCE	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles
Nombre de BSPCE émis	117 650	79 750	80 000	12 000
Date d'AG de mise en place du plan	23/06/2016	23/06/2016	23/06/2016	23/06/2016
Date de souscription	07/01/2017	07/01/2017	07/01/2017	07/01/2017
Date d'expiration contractuelle	07/01/2027	07/01/2027	07/01/2027	07/01/2027
Prix de souscription	- €	- €	- €	- €
Prix d'exercice	15,93 €	15,93 €	15,93 €	15,93 €
Nombre de BSPCE au 31 décembre 2018	110 417	-	80 000	12 000
Nombre de BSPCE exercés				
Nombre de BSPCE caducs ou annulés	7 233	79 750		

Plans de BSA antérieurs à 2018 et en cours d'acquisition

	BSA 2012	BSA 2013	BSA 2014	BSA 2015-1	BSA 2015-2	BSA 2015-3 (1)	BSA 2015-3 (2)
Type de BSA	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles	Actions nouvelles
Nombre de BSA émis	52 500	6 000	14 000	22 000	4 000	64 000	6 000
Date d'AG de mise en place du plan	04/05/2012	04/05/2012	18/06/2014	18/06/2014	18/06/2014	18/06/2014	25/06/2015
Date de souscription	23/10/2012	18/10/2013	12/17-19/14	05/10-12/15	02/06/2015	23/11/2015	23/11/2015
Date d'expiration contractuelle	04/05/2022	10/04/2023	16/09/2024	10/02/2025	10/02/2025	25/06/2025	25/06/2020
Prix de souscription	0,60 €	2,50 €	4,87 €	4,87 €	4,87 €	5,00 €	2,80 €
Prix d'exercice	6,00 €	6,37 €	17,67 €	17,67 €	17,67 €	19,54 €	19,54 €
Nombre de BSA au 31 décembre 2018	30 000	6 000	10 000	17 000	4 000	64 000	6 000
Nombre de BSA exercés	22 500						
Nombre de BSA caducs ou annulés			4 000	5 000			

	Plans de BSA antérieurs à 2018 et en cours d'acquisition				Plan BSA 2018	
	BSA	BSA	BSA	BSA	BSA	BSA
	2016o-1	2016p-1	2016-2	2017o-1	2018-1	2018-2
	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions
Type d'options	nouvelles	nouvelles	nouvelles	nouvelles	nouvelles	nouvelles
Nombre de BSA émis	18 103	18 105	8 000	18 000	28 000	5 820
Date d'AG de mise en place du plan	25/06/2015	25/06/2015	23/06/2016	23/06/2016	14/06/2017	26/07/2018
Date de souscription	21/03/2016	21/03/2016	03/11/2016	07/01/2017	06/03/2018	27/07/2018
Date d'expiration contractuelle	02/02/2021	02/02/2021	03/11/2021	07/01/2022	06/03/2023	27/07/2028
Prix de souscription	1,67 €	1,67 €	2,03 €	2,03 €	1,62 €	2,36 €
Prix d'exercice	13,74 €	13,74 €	15,01 €	15,76 €	13,55 €	16,102 €
Nombre de BSA au 31 décembre 2018	18 103	18 105	8 000	18 000	28 000	5 820
Nombre de BSA exercés						
Nombre de BSA caducs ou annulés						

	Plans d'OSA antérieurs à 2018					Plan d'OSA 2018
	SO	SO	SO	SO	SO	OSA 2018
	2016o-1	2016p-1	2016-2	2017 o-1	2017 p-1	
	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions	Actions
Type de titres sous-jacents	nouvelles	nouvelles	nouvelles	nouvelles	nouvelles	nouvelles
Nombre d'options émises	12 000	6 400	4 000	3 500	4 350	62 000
Date d'AG de mise en place du plan	25/06/2015	25/06/2015	23/06/2016	23/06/2016	23/06/2016	14/06/2017
Date de souscription	02/02/2016	02/02/2016	11/03/2016	17/01/2017	17/01/2017	06/03/2018
Date d'expiration contractuelle	02/02/2026	02/02/2026	11/03/2026	17/01/2027	17/01/2027	06/03/2028
Prix de souscription	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Prix d'exercice	13,05 €	13,05 €	14,26 €	14,97 €	14,97 €	12,87 €
Nombre d'options au 31 décembre 2018	-	400	4 000	500	-	58 000
Nombre d'options exercées	4 000	-	-	-	-	
Nombre d'options caduques ou annulées	8 000	6 000	-	3 000	4 350	4 000

	Plan d'AGA 2017	Plan d'AGA 2018
	AGA 2018 - 1	AGA 2018 - 2
Type d'AGA	Actions nouvelles	Actions nouvelles
Nombre d'AGA émises	396 250	6 000
Date d'AG de mise en place du plan	14/06/2017	23/05/2018
Date de souscription	06/03/2018	27/07/2018
Prix de souscription	- €	- €
Prix d'exercice	- €	- €
Nombre d'AGA au 31 décembre 2018	369 250	6 000
<i>Nombre d'AGA acquises</i>		
<i>Nombre d'AGA caduques ou annulées</i>	27 000	

	BSPCE	BSA	SO	AGA	Total
Nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2018	2 505 732	233 028	62 900	375 250	3 176 910
	BSPCE	BSA	SO	AGA	Total
Nombre total d'actions en circulation au 31 décembre 2017	2 602 640	199 208	26 250	0	2 828 098

Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des OSA, BSPCE, BSA et AGA sont précisées ci-après :

- Le prix de l'action à la date d'attribution est égal au prix d'exercice excepté pour les BSA 2014, dont le prix d'exercice a été fixé à 40,00 €, compte tenu du cours moyen de l'action durant les 20 jours précédant la date d'attribution et des perspectives de développement de la Société. En ce qui concerne les AGA, le prix de marché de l'action est éventuellement ajusté des dividendes attendus sur la durée d'acquisition des droits ;
- Le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments ; et
- La volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de sociétés cotées du secteur des biotechnologies, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie des BSPCE, BSA et OSA.

Les conditions de performance sur l'ensemble des plans ont été intégrées de la manière suivante :

- Les conditions de performance non liées au marché ont fait l'objet d'une analyse permettant de déterminer la date d'exercice probable des BSPCE, des BSA et des OSA ; et
- Les conditions de performance liées au marché ont été directement intégrées dans la détermination de la juste valeur des instruments

À l'exception des BSPCE 2012-1, la juste valeur des BSPCE, des BSA et des OSA a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation Black & Scholes.

La juste valeur des BSPCE 2012-1 a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de type Monte-Carlo pour prendre en compte les conditions d'exercice qui dépendent de la plus-value réalisée par rapport au prix d'introduction en bourse prévu. Les paramètres retenus pour les estimations et les valorisations des nouveaux plans et plans en cours d'acquisition sont détaillés ci-après :

Plan	Cours de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité	Maturité	Taux sans risque	Taux de rendement	Valeur initiale du plan (en K€)	Charge au 31.12.2018 (en K€)	Charge au 31.12.2017 (en K€)
BSPCE 2012-1	5,26	5,26	41%	3,49	0,20%	0,00%	307	-	-
BSPCE 2012-2	6,65	6,63	44.3% - 47.6%	5 - 7.3	0.84% - 1.22%	0,00%	288	-	-
BSPCE 2013-1	6,30	6,30	56%	5,00	0,90%	0,00%	167	-	-
BSPCE 2013-2	6,30	6,30	256%	7,00	0,90%	0,00%	152	-	-
BSPCE 2014	18,68	18,68	58%	5.5/6/6.5	0,64%	0,00%	932	2	72
BSPCE 2015-1	18,57	18,57	58% - 62% - 61%	5.5/6/6.5	0,39%	0,00%	50	1	5
BSPCE 2015-2	18,57	18,57	58% - 62% - 61%	5.5/6/6.5	0,39%	0,00%	650	9	87
BSPCE 2015-3	20,28	20,28	61% - 62% - 61%	5.5/6/6.5	0,56%	0,00%	483	18	84
BSPCE 2016o-1	14,46	14,46	59% - 62% - 60%	5.5/6/6.5	0,32%	0,00%	1 080	128	324
BSPCE 2016p-1	14,46	14,46	59%	5,00	0,19%	0,00%	1 212	-405	594
BSPCE 2017o-1	15,93	15,93	58% - 61% - 59%	5.5/6/6.5	0,23%	0,00%	1 000	255	589
BSPCE 2017p-1	15,93	15,93	59%	5,00	0,11%	0,00%	622	0	-
BSPCE 2017	15,93	15,93	59%	5,00	0,11%	0,00%	627	-	627
BSPCE 2017 Project	15,93	15,93	59%	5,00	0,11%	0,00%	94	(47)	47
Total BSPCE	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	(39)	2 430

Plan	Cours de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité	Maturité	Taux sans risque	Taux de rendement	Valeur initiale du plan (en K€)	Charge au 31.12.2018 (en K€)	Charge au 31.12.2017 (en K€)
BSA 2012	6,00	6,00	49%	10,00	0,96%	0,00%	183	-	-
BSA 2013	6,30	6,30	156%	6,00	0,90%	0,00%	1	-	-
BSA 2014	18,68	40,00	57%	5,00	0,41%	0,00%	-	-	-
BSA 2015-1	17,67	17,67	58%	5,00	0,26% - 0,27%	0,00%	63	-	-
BSA 2015-2	17,67	17,67	58%-58%-57%-58%	5/5,1/5,3/5,4	0,39%	0,00%	16	-	-
BSA 2015-3	19,54	19,54	58% - 60%	4,6 – 9,6	0,25% - 0,91%	0,00%	284	-	-
BSA 2016o-1	13,74	13,74	57%	2,40	0,00%	0,00%	37	-	-
BSA 2016p-1	13,74	13,74	57%	2,40	0,00%	0,00%	143	(42)	71
BSA 2016-2	15,01	15,01	57%	2,40	0,00%	0,00%	-	-	-
BSA 2017o-1	15,76	15,76	33%	2,40	0,00%	0,00%	-	-	-
BSA 2018	13,55	13,55	38%	4,80	0,7% - 0,10%	0,00%	2	3	n.a.
Total BSA	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	(39)	71

Plan	Cours de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité	Maturité	Taux sans risque	Taux de rendement	Valeur initiale du plan (en K€)	Charge au 31.12.2018 (en K€)	Charge au 31.12.2017 (en K€)
OSA 2016o-1	13,05	13,05	59% - 62% - 60%	5,5 / 6 / 6,5	0,32%	0,00%	117	(64)	36
OSA 2016p-1	13,05	13,05	59%	5,00	0,19%	0,00%	69	(55)	34
OSA 2016-2	14,26	14,26	58% - 62% - 59%	5,5 / 6 / 6,5	0,04%	0,00%	27	7	15
OSA 2017o-1	15,93	15,93	58% - 61% - 59%	5,5 / 6 / 6,5	0,23%	0,00%	31	(14)	18
OSA 2017p-1	15,93	15,93	59%	5,00	0,11%	0,00%	35	0	0
OSA 2018	12,87	12,87	35%	5,5 / 6 / 6,5	0,00%	0,00%	272	164	n.a.
Total	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	38	104

Plan	Cours de l'action (en euros)	Prix d'exercice (en euros)	Volatilité	Maturité	Taux sans risque	Taux de rendement	Valeur initiale du plan (en K€)	Charge au 31.12.2018 (en K€)	Charge au 31.12.2017 (en K€)
AGA 2018	12,87	0,00	n.a.	n.a.	0,00%	0,00%	5 002	1 907	n.a.
Total	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	1 907	n.a.

<i>(en milliers d'euros)</i>	BSPCE	BSA	SO	AGA	Total
Charge sur l'exercice clos au 31 décembre 2018	(39)	(39)	38	1 907	1 867

<i>(en milliers d'euros)</i>	BSPCE	BSA	SO	AGA	Total
Charge sur l'exercice clos au 31 décembre 2017	2 430	71	104	n.a.	2 605

Au 31 décembre 2018, les hypothèses sur la probabilité de réalisation des conditions de performance des BSPCE, BSA et OSA de performance 2016 ont été mises à jour ; ce qui a entraîné une reprise des charges, précédemment comptabilisées, à hauteur de 498 K€.

18. RESULTAT FINANCIER

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Revenus sur trésorerie et équivalents de trésorerie	34	33
Gains de change	1 051	7
Autres produits financiers	87	15
Total des produits financiers	1 172	55
Charges d'intérêts ⁽¹⁾	(847)	(108)
Pertes de change	(602)	(822)
Total des charges financières	(1 449)	(931)
Résultat financier	(277)	(876)

⁽¹⁾ dont 292 K€ de coût d'endettement financier net, incluant 211 K€ d'intérêts courus sur l'emprunt BEI.

19. IMPOT SUR LES SOCIETES

Méthode comptable

La Société et ses filiales sont assujetties à l'impôt sur les sociétés dans leurs pays respectifs.

Les impôts différés sont constatés selon la conception étendue et selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs figurant dans les états financiers.

Les différences temporaires principales sont liées aux pertes fiscales reportables. Les taux d'impôts en vigueur à la date de clôture sont retenus pour déterminer les impôts différés. Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux pertes reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour absorber les pertes reportables ou les différences temporaires. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Compte tenu de son stade de développement actuel et de ses perspectives de bénéfices à court terme, la Société n'est pas à même d'établir des projections de résultat jugées suffisamment fiables, et n'a donc pas comptabilisé d'actifs nets d'impôts différés, ou ne les a absorbés qu'à hauteur des passifs d'impôts différés dans les mêmes entités imposables.

Analyse de l'impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2018, selon la législation en vigueur, la Société dispose de pertes fiscales indéfiniment reportables pour un montant total de 141 561 K€ en France et 5 193 K\$ aux Etats-Unis, en comparaison avec 110 633 K€ et 5 464 K\$ au Etats-Unis au 31 décembre 2017.

En France, pour les exercices clos à partir du 31 décembre 2013 sur le territoire français, le report en avant des pertes est plafonné à 1 000 K€, majoré de 50 % de la fraction du bénéfice supérieure à ce plafond. Les pertes fiscales reportables enregistrées aux États-Unis sont conformes aux règles du gouvernement fédéral et de chaque État en matière de perte d'exploitation («NOL») mises à jour par la loi sur la réduction de l'impôt et la création d'emplois («TCJA») de 2017.

Le tableau ci-après rapproche la charge d'impôt théorique de la Société et sa charge d'impôt effective :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Résultat net	(30 345)	(26 143)
Charge d'impôt effective	0	0
Résultat courant avant impôt	(30 345)	(26 143)
Taux d'impôt théorique (taux en vigueur en France)	33,33 %	33,33 %
Charge (crédit) d'impôt théorique	(10 115)	(8 714)
Différences permanentes (CIR)	(1 084)	(1 086)
Autres différences permanentes	(17)	(30)
Paievements fondés sur des actions	622	868
Pertes fiscales non activées	10 593	8 962
Charge d'impôt effective	(0)	(0)
Taux d'impôt effectif	0,0 %	0,0 %

Les impôts différés actifs nets non reconnus s'élèvent à 38,4 M€ dont 37,8 M€ de report déficitaire non activés. Le taux d'impôt différé du groupe utilisé est de 25,83 %.

20. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à IFRS 8 – « Secteurs opérationnels », la présentation d'informations par secteur opérationnel repose sur l'organisation interne des activités de la Société. Elle reflète le point de vue de la direction et se base sur le reporting interne utilisé par les décideurs opérationnels, à savoir le directeur général et les présidents du directoire et du conseil de surveillance, pour affecter les ressources et évaluer la performance.

La Société est présente dans un seul secteur opérationnel, à savoir la recherche et le développement de produits candidats qui exploitent les principes de la physique pour transformer le traitement du cancer.

Les actifs, passifs et résultats opérationnels sont principalement situés en France.

Le chiffre d'affaires de 2018 et 2017 provient essentiellement de la refacturation des frais partagés liés à l'organisation de la recherche en externe, au titre de l'assistance au développement fourni par la Société à PharmaEngine dans le cadre du contrat exclusif de licence et de partenariat avec PharmaEngine en Asie et Nanobiotix S.A. (voir note 15).

Pour les besoins de l'analyse géographique, la direction de la Société alloue le chiffre d'affaires selon le lieu de la livraison des licences ou selon le lieu où la prestation de service est rendue.

21. RESULTAT PAR ACTION

Méthode comptable

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré des actions ordinaires ayant un effet potentiellement dilutif. Les actions ayant un effet potentiellement dilutif comprennent notamment les BSA, les OSA et les BSPCE, tel que détaillé en note 17.

La dilution désigne une réduction du bénéfice par action ou une augmentation de la perte par action. Lorsque l'exercice des OSA, BSPCE et BSA en circulation diminue la perte par action, ces instruments sont considérés comme anti-dilutifs et sont exclus du calcul du résultat par action.

Analyse du résultat par action

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Résultat net (en milliers d'euros)	(30 345)	(26 143)
Nombre moyen pondéré d'actions	19 633 737	17 482 488
Résultat de base par action (en euros)	(1,55)	(1,50)
Résultat dilué par action (en euros)	(1,55)	(1,50)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée sont considérés comme anti-dilutifs, car ils induisent une réduction de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action, car tous les instruments de capitaux propres émis (représentant 1 674 548 potentielles actions ordinaires additionnelles) ont été considérés comme anti-dilutifs.

22. ENGAGEMENTS

Engagements de location

La Société a signé, pour son siège social, un contrat de bail d'une durée de dix années fermes à compter du 1^{er} juillet 2017. Le contrat de location ne comporte pas de clause de résiliation anticipée. La Société a bénéficié d'une période de franchise de loyer de six mois au début du contrat de location.

La Société loue ses nouveaux locaux de production en vertu d'un contrat de location d'une durée de neuf ans à compter du 1^{er} juillet 2017. La Société aura la possibilité de donner congé au terme des six premières années de location. Le contrat de location comprend également une concession totale de 173 K€ sur le loyer dû par la Société entre le 1^{er} juillet 2017 et le 31 décembre 2017.

Le tableau ci-après résume les engagements de la Société au titre de ces contrats de location simple par période au 31 décembre 2018 :

Au 31 décembre 2018 <i>(en milliers d'euros)</i>	Paiements dus par période				Total
	À moins d'1 an	Entre 1 et 3 ans	Entre 3 et 5 ans	À plus de 5 ans	
Contrats de location simple	794	1 589	1 589	2 435	6 407

Au 31 décembre 2018, le montant des engagements au titre des contrats de location s'élève à 6 407 K€, dont 3 808 M€ pour le bail du siège social et 2 599 K€ pour les locaux du site de production. Le montant des loyers

et charges locatives comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élève à 1 268 K€.

Le montant des loyers et charges locatives comptabilisé en charges au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 691 K€.

23. PARTIES LIEES

Rémunération des principaux dirigeants

Les rémunérations présentées ci-après, octroyées aux membres du directoire et du conseil de surveillance, ont été comptabilisées en charges au cours des exercices présentés :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2018	2017
Rémunérations, traitements et avantages en nature	1 437	1 183
Paiements fondés sur des actions	1 068	1 692
Rémunération des membres du conseil de surveillance	70	70
Total de la rémunération des parties liées	2 575	2 945

Les modalités d'évaluation des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 17.

Contrat de conseil avec des parties liées

La Société n'a pas eu recours aux services de conseil fournis par Alain Oncology Consulting, dont le président, Alain Herrera, est membre du conseil de surveillance. En 2017, 60 K€ de charges avaient été enregistrés à ce titre.

24. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes 2018 est de 146 K€ et se répartit de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Honoraires 2018		Total
	Grant Thornton	Ernst & Young	
Commissariat aux comptes	57	89	146
Services autres que la certification des comptes	-	1 006	1 006

En 2018, les services autres que la certification des comptes couvrent essentiellement la mission légale dans le processus d'introduction de Nanobiotix au Nasdaq.

25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Méthode comptable

Le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé sont ajustés au titre des événements postérieurs à la date de clôture qui modifient les montants liés à des situations existant à la date de clôture. Les événements postérieurs à la date de clôture n'entraînant pas d'ajustement sont présentés. Des ajustements et des informations sont apportés jusqu'à la date d'arrêté des états financiers consolidés pour publication par le conseil de surveillance.

Événements postérieurs à la clôture

Versement de 14 millions d'euros au titre de la deuxième tranche du prêt accordé par la Banque Européenne d'Investissement

Le 4 mars 2019, la Société a reçu le versement d'un montant de 14 millions d'euros au titre de la deuxième tranche du prêt non-dilutif conclu avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) annoncé le 26 juillet 2018.

Nouvelle collaboration de recherche clinique avec l'University of Texas MD Anderson Cancer center

En janvier 2019, Nanobiotix et l'University of Texas MD Anderson Cancer Center ont annoncé une collaboration de recherche clinique à grande échelle. La collaboration comporte dans un premier temps 9 essais cliniques de phase I/II avec NBTXR3, dans six types de cancer différents – cancer de la tête et du cou, pancréatiques, thoraciques, pulmonaires, gastro-intestinaux et génito-urinaires- impliquant environ 340 patients. La majorité de ses études devraient être lancées courant 2019. Nanobiotix financera ces essais pour un montant minimum d'environ 11 millions de dollars, une partie sera effectuée au démarrage de la collaboration, une autre le sera au cours du développement et la dernière en cas d'un premier enregistrement concernant NBTXR3 auprès de la FDA.

Projet d'introduction en bourse aux Etats-Unis

Le 16 janvier 2019, Nanobiotix a annoncé son intention de procéder à une offre au public de ses actions ordinaires sous la forme d'American Depositary Shares (les « ADSs ») aux Etats-Unis.

Avenant au contrat de bail du siège social

Le 24 janvier 2019, en sus du contrat de location initial, un avenant a été établi fixant un loyer annuel complémentaire de 225 K€ hors taxe et hors charge avec effet rétroactif au 1er janvier 2019. En conséquence le loyer global annuel sera porté à 686 K€ hors taxe et hors charge.